



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/45/PV.67  
4 janvier 1991

FRANCAIS

---

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 67e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 13 décembre 1990, à 15 heures

**Président :** M. de MARCO (Malte)  
**puis :** M. FLORES BERMUDEZ (Honduras)  
(Vice-Président)  
M. de MARCO (Malte)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de  
l'Organisation des Nations Unies [117]

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats  
arabes [25] (suite)

La situation au Moyen-Orient [35] (suite)

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français  
et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les  
Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des  
interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation  
intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section  
d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau  
DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du  
procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 117 DE L'ORDRE DU JOUR

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/714)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/45/L.34)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Bolivie qui souhaite présenter le projet de résolution A/45/L.34.

**M. NAVAJAS MOGRO** (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir accédé à notre demande visant à reporter à aujourd'hui l'examen de la structure intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonctions dans les domaines économique et social dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé "Examen de l'efficacité et du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies".

Le Groupe des 77 attache une très grande importance à cette question. Nous en avons discuté longuement, non seulement en ce moment mais aussi au cours des années antérieures. Nous réalisons combien il est nécessaire et important que l'Organisation des Nations Unies et le système des Nations Unies jouent de manière efficace, juste et équitable le rôle qui leur revient, conformément aux principes, objectifs et mandats contenus dans leurs chartes constitutives respectives.

Nous nous réjouissons des progrès réalisés ces dernières années, surtout dans le domaine politique. Le rôle de catalyseur et la participation active et directe exercés par l'Organisation des Nations Unies par le biais du travail efficace accompli par son Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans la solution de nombreux conflits ont contribué à donner à notre organisation son véritable sens et sa raison d'être. Il est certain que la volonté politique des Etats Membres directement intéressés a joué un rôle déterminant dans la solution de ces conflits. La communauté internationale elle-même et l'opinion publique internationale ont aussi joué et continuent à jouer un rôle prépondérant pour ce qui est de créer le climat et le cadre propices à la réalisations des objectifs de notre organisation.

On ne saurait cependant exprimer les mêmes sentiments en ce qui concerne le rôle de l'Organisation des Nations Unies et du système des Nations Unies dans les domaines économique et social ni dans celui de la coopération internationale en

M. Navajas Mogro (Bolivie)

faveur du développement, et ce, malgré les efforts louables entrepris en la matière, efforts que tout le monde s'accorde à reconnaître mais qui, jusqu'à présent, se sont avérés insuffisants pour faire face aux besoins vitaux croissants des peuples du monde en développement et aux nouveaux problèmes auxquels se heurte l'humanité.

Car si les aspects de la paix et de la sécurité internationales représentent un côté de la médaille, les aspects économiques et sociaux en constituent l'autre côté. Ce sont deux domaines qui sont intimement liés entre eux et dont les incidences réciproques, si elles se renforcent mutuellement, peuvent aussi se détruire mutuellement.

L'Organisation des Nations Unies a un mandat à accomplir dans le domaine économique et social et dans celui du développement, mandat qui est contenu à l'Article premier de la Charte et peut-être d'une manière plus spécifique en son Article 35.

Nous estimons qu'il est extrêmement important que l'Organisation, face à un monde en transition et en changement, puisse s'adapter de façon à pouvoir répondre efficacement aux problèmes complexes et aux besoins nouveaux et sans cesse croissants des Etats Membres, notamment les pays en développement, dans les domaines économique et social ainsi qu'en matière de coopération internationale en faveur du développement.

Dans ce contexte, une des constantes de la politique du Groupe des 77 a été et demeure de veiller au maintien et au renforcement du système multilatéral afin de continuer à encourager la coopération internationale. L'Organisation des Nations Unies et le système des Nations Unies constituent par excellence l'expression la plus large et la plus complète de la coopération multilatérale. D'où la grande importance que le Groupe des 77 attache à tout processus d'amélioration et de renforcement de l'Organisation et du système des Nations Unies.

Il est exact que les processus de changement auxquels nous assistons, joints à la série d'événements qui se produisent dans les domaines politique, économique et technologique et au fait que la communauté internationale prend de plus en plus conscience des problèmes communs auxquels l'humanité doit faire face et qui transforment les relations internationales, finiront nécessairement par se faire sentir sur l'évolution présente et future de notre organisation et l'influencer. Mais il est vrai aussi que l'Organisation des Nations Unies, étant donné ses

M. Navajas Mogro (Bolivie)

immenses possibilités, son universalité et les principes fondamentaux sur lesquels elle repose, peut et devrait également influencer, voire orienter, les changements subis par les événements et les relations internationales, afin que le nouvel ordre international naissant qui commence à prendre forme soit un ordre de paix et de progrès plus juste, plus équitable et plus humain, un ordre où tous les pays du monde, et en particulier les pays en développement, se sentiront davantage en sécurité, auront davantage de possibilités et vivront dans de meilleures conditions.

M. Navajas Mogro (Bolivie)

Compte tenu de ces objectifs et dans ce nouveau cadre des relations internationales, le Groupe des 77 a pris d'importantes initiatives en vue de la revitalisation du Conseil économique et social, afin que cet organe puisse jouer le rôle qui lui est assigné par la Charte des Nations Unies. Le Conseil doit s'acquitter de ses responsabilités et exécuter son mandat. Pour cela, il faut améliorer ses structures, son organisation et son fonctionnement, de telle manière que le Conseil devienne un organe plus efficace, plus efficient et qui puisse mieux répondre aux besoins des Etats Membres, en particulier aux besoins et aux demandes croissants et urgents des pays en développement.

Dans ce but, le Groupe des 77 a proposé des mesures concrètes, contenues essentiellement dans les résolutions 1988/77 et 1989/114, afin d'engager de façon plus systématique le processus de revitalisation du Conseil économique et social.

Conformément aux dispositions des résolutions précitées, en particulier la résolution 1988/77, et dans le cadre du processus de renforcement de sa fonction d'élaboration des politiques, le Conseil a adopté provisoirement, également à l'initiative du Groupe, un programme multilatéral d'examen approfondi des questions importantes de politique pendant la période 1992-1994, conformément à la décision 1990/205, adoptée par le Conseil au cours de sa session d'organisation de février.

De même, pendant cette période on a choisi comme question nouvelle et urgente le problème des effets de l'évolution croissante des relations entre l'Est et l'Ouest sur la croissance de l'économie mondiale, en particulier sur la croissance et le développement des pays en développement et sur la coopération économique internationale.

De la même manière, conformément aux résolutions que je viens de citer, le Conseil se prépare à organiser, à l'occasion de sa prochaine session d'été, une réunion spéciale de haut niveau pour examiner à fond le problème que nous avons mentionné. Les modalités de la tenue de cette réunion et l'analyse qui y est liée sont prévues dans la résolution 1989/114 et ce sera aussi une occasion pour le Conseil de mettre à l'épreuve un aspect important du processus de revitalisation.

Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les progrès réalisés dans l'application des résolutions 1988/77 et 1989/114 et de la décision 1990/205, contenue dans le document E/1990/75 du 22 mai 1990, attire l'attention sur d'autres aspects du processus de revitalisation du Conseil, tels que les fonctions de supervision, de coordination, la question de la participation

M. Navajas Mogro (Bolivie)

des institutions spécialisées, les activités opérationnelles pour le développement, les méthodes et l'organisation des travaux, la documentation et les services de secrétariat.

Dans le rapport que je viens de citer, le Secrétaire général a fait en outre des suggestions et des propositions du plus grand intérêt. La tenue de réunions du Conseil au niveau ministériel, par exemple, est une question qui doit être considérée de façon sérieuse et positive.

En prenant note de toutes ces questions mentionnées dans le rapport, nous devons cependant exprimer une certaine préoccupation car nous n'avons pas encore appliqué entièrement et complètement les résolutions 1988/77 et 1989/114. Il reste encore des questions importantes à mettre en pratique, telles que celles relatives aux fonctions de supervision et de coordination et d'autres aspects comme la question de la documentation et des services de secrétariat.

Nous savons que le processus de revitalisation du Conseil est un processus complexe et délicat. Bien que quelques progrès aient été réalisés, ce dont nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, ce pour quoi il est nécessaire de déployer des efforts afin de compléter et mettre en pratique les résolutions précitées aussi tôt que possible.

A cette fin, le Conseil économique et social a chargé son président d'organiser des consultations officielles ouvertes à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sur toutes les questions pertinentes relatives à l'examen de l'application des mesures convenues concernant la revitalisation du Conseil et afin de présenter un rapport provisoire à ce sujet au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 1991.

Nous avons également examiné avec toute l'attention qu'il mérite le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies contenu dans le document A/45/714, dont nous remercions le Secrétaire général. Dans ce document, on mentionne une fois de plus les diverses initiatives, consultations, opinions, études et évaluations d'experts des 40 dernières années. Les recommandations qui en ont découlé ont évidemment influé sur la prise de décisions dans les processus de restructuration et de fonctionnement de l'Organisation.

Mais il faut également rappeler que de nombreuses recommandations - précisément celles qui ont pour but de rendre plus efficaces les organes des Nations Unies et qui auraient pu peut-être contribuer à résoudre les problèmes que

M. Navajas Mogro (Bolivie)

nous affrontons - n'ont pas été mises en pratique, en particulier dans le domaine du système de développement des Nations Unies. Les études d'évaluation réalisées montrent les graves problèmes auxquels l'Organisation est confrontée et nous sommes conscients de la complexité de ces problèmes : problèmes structurels, d'organisation, de fonctionnement, de coordination, de ressources humaines, financières et autres.

Face à ces problèmes, il est impératif que les Etats Membres prennent des mesures afin que le système des Nations Unies puisse répondre plus efficacement aux nouveaux défis auxquels la communauté internationale est confrontée et en particulier, aux besoins croissants des pays en développement.

Nous pensons, comme le Secrétaire général, que les années 90 peuvent être une période propice à l'organisation et à la maturation du système des Nations Unies. Nous croyons qu'il est apparu certaines conditions - qui n'existaient pas récemment encore dans le domaine international - favorables à un effort nouveau et véritable dans le processus de restructuration et de revitalisation de notre organisation. Comme le dit bien le Secrétaire général dans son rapport, les événements récents survenus dans le domaine politique offrent une possibilité de procéder à une évaluation objective du fonctionnement du système des Nations Unies et de parvenir à un accord sur des questions et des problèmes, ainsi que sur les formes et les modalités de leur solution; mais en même temps il avertit que

"Les efforts de rénovation, de revitalisation, de rationalisation et de restructuration ne mèneront à rien en l'absence d'un cadre unificateur des politiques qui soit acceptable pour tous les gouvernements."

(A/45/714, par. 33)

Et il ajoute :

"Le point essentiel est de formuler un programme clair - une ligne générale de conduite - pour atteindre les objectifs convenus."

(Ibid., par. 38)

M. Navajas Mogro (Bolivie)

Nous pensons qu'un cadre de référence, une orientation, voire une certaine philosophie, se trouvent dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, la Stratégie internationale du développement et dans d'autres documents récemment adoptés par d'importantes instances internationales. C'est ainsi que, dans le cadre de ce processus de restructuration et de revitalisation, les résultats d'autres instances internationales qui se réuniront au début de cette décennie devront être pris en compte.

De même qu'en 1975, le processus de restructuration avait pour objectif de rendre le système des Nations Unies plus conscient de la nécessité de créer un nouvel ordre économique international, le processus de réforme de 1986 avait pour but de renforcer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies à une période critique dans la situation financière de l'Organisation. Ainsi, le processus de restructuration et de revitalisation entamé en 1990 devrait viser à faire en sorte que le système des Nations Unies soit plus efficace dans les domaines économique et social, afin de mieux répondre à la nécessité de renforcer la coopération économique internationale pour le développement, tout en encourageant le développement des pays en développement. N'oublions pas que la Déclaration adoptée à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale stipule que le défi le plus important pour les années 90 est précisément la croissance et le développement économique des pays en développement.

C'est dans cet esprit que le Groupe des 77 a pris l'initiative de proposer que l'Assemblée générale se réunisse à nouveau pour examiner en profondeur la question de la restructuration et de la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

A cet égard, le Groupe des 77 propose le projet de résolution A/45/L.34 à l'examen de l'Assemblée. Nous espérons qu'il pourra être adopté par consensus, son objectif étant d'assurer que les Nations Unies et le système des Nations Unies puissent s'acquitter efficacement du rôle important qui leur incombe dans les domaines économique et social et dans celui de la coopération internationale pour le développement économique et social de nos peuples.

Nous voudrions proposer les amendements suivants au projet de résolution. A la quatrième ligne du paragraphe 3 du dispositif, nous demandons la suppression des mots

M. Navajas Mogro (Bolivie)

(L'orateur poursuit en anglais)

"aux fins du développement".

(L'orateur reprend en espagnol)

En d'autres termes, la dernière partie du paragraphe se lirait comme suit :

(L'orateur poursuit en anglais)

"de sorte qu'il soit mieux à même de renforcer la coopération économique internationale et d'aider au développement des pays en développement."

(L'orateur reprend en espagnol)

Au paragraphe 4 du dispositif, nous voudrions apporter les changements suivants de sorte que le paragraphe se lirait comme suit :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Décide de reprendre sa session pour une semaine au cours de la seconde moitié d'avril 1991, en vue d'examiner à fond la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et de procéder à des négociations sur des propositions à cette fin."

(L'orateur reprend en espagnol)

Dans ce paragraphe, les changements concernent la première ligne. On remplace "deux semaines" par "une semaine" et on ajoute après "en vue d'examiner à fond...", "et de procéder à des négociations sur des propositions à cette fin". J'ai l'honneur de proposer ce projet de résolution à l'Assemblée, tel que je viens de le réviser oralement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose que la liste des orateurs dans le débat sur le point 117 de l'ordre du jour soit close maintenant.

Il en est ainsi décidé.

M. WILENSKI (Australie) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom des délégations du Canada et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que de l'Australie. J'aimerais commencer cette déclaration par une citation qui fait référence aux efforts du Secrétaire général en ce qui concerne le Conseil économique et social. Le Secrétaire général y est décrit comme ayant

"essayé de réorganiser les procédures du Conseil économique et social ... de permettre que l'on se concentre sur quelques problèmes clefs pendant une courte période à laquelle participeraient le plus hautes personnalités

M. Wilenski (Australie)

gouvernementales. L'idée était d'organiser un débat de haut niveau, mi-conférence, mi-séminaire, qui, d'une part, donnerait un élan nouveau au débat au sein de l'ONU ... et aurait aussi sur l'opinion mondiale un impact différent de celui des procédures régulières auxquelles on s'est un peu trop habitué."

Cette citation reflète-t-elle avec précision certaines de nos tentatives actuelles? Semble-t-elle décrire quelques-unes des activités dont nous débattons à l'heure actuelle? Fait-elle référence à certains de nos problèmes actuels? En fait, le Secrétaire général auquel il est fait référence est Dag Hammarskjöld, la citation est tirée de la biographie de sir Brian Urquhart (p. 375) et traite d'une période qui remonte à 31 ans, au milieu de l'année 1959. Cette citation devrait certainement nous amener à nous demander pendant combien de temps nous allons continuer de piétiner dans nos tentatives pour améliorer les structures économiques des Nations Unies. Elle devrait certainement nous conduire à nous demander s'il n'est pas temps que nous commençons à envisager de nouvelles idées et approches.

L'une des grandes innovations de la Charte des Nations Unies fut la reconnaissance du lien étroit qui existe entre les questions politiques, économiques et sociales et le fait que des questions économiques et sociales sont souvent la cause fondamentale des divergences politiques. Ainsi, les fonctions et les buts des Nations Unies ont dépassé ceux de la discréditée Société des Nations et ont rendu nécessaire une coopération internationale en ce qui concerne les questions d'ordre économique et social et les questions politiques dans le monde de l'après-guerre.

Si l'efficacité politique des Nations Unies a connu, à différents moments, des hauts et des bas et si ses structures ont été adaptées ou élargies lorsque les circonstances l'exigeaient, nous devons constater avec regret que les Nations Unies n'ont jamais été aussi efficaces dans les secteurs économique et social - à l'exception toutefois des progrès notables réalisés en matière de droits de l'homme et dans certains autres domaines sociaux - que ses fondateurs l'auraient souhaité ou escompté. Cela ne veut pas dire que des institutions opérationnelles n'ont pas accompli un travail extraordinairement précieux. Mais les organismes chargés des politiques économiques et sociales ont stagné et n'ont jamais eu l'influence et l'autorité que l'on attendait d'eux.

Il est courant de constater qu'aujourd'hui les Nations Unies vivent, sur le plan politique, une nouvelle période de revitalisation et de réalisation.

M. Wilenski (Australie)

Malheureusement, cette revitalisation du secteur politique rend encore plus marquante l'absence relative de progrès et de succès dans le secteur économique. Ainsi que le déclare le Secrétaire général dans son rapport très utile sur la question, cette année :

"L'évolution des attitudes et des méthodes adoptées pour assurer le progrès économique et social n'a pas suivi le rythme spectaculaire des événements politiques" (A/45/714, par. 38)

des deux dernières années. Compte tenu de la vaste gamme de problèmes économiques qui se posent aujourd'hui, notamment aux pays en développement, la nécessité d'examiner et de réformer au sein de l'Organisation la prise de décisions sur les questions économiques et sociales acquiert une nouvelle urgence.

Nous devons par conséquent nous concentrer pour améliorer l'efficacité du secteur économique, c'est-à-dire faire en sorte que nos débats sans fin et nos innombrables résolutions aboutissent à de meilleurs résultats dans le monde réel. Nous devons veiller à ce qu'à chaque niveau de discussion on ne se contente pas de répéter ce qui a été dit au niveau précédent, mais qu'on renforce de façon valable les décisions à prendre, et qu'en fin de compte les discussions et les décisions de cette organisation réussissent à influencer efficacement les politiques concrètes suivies par les Etats Membres, et les réalités de la vie économique.

Bien entendu, nous reconnaissons que les réformes ne changeront rien s'il n'existe pas une volonté politique d'utiliser de façon efficace les organes pertinents des Nations Unies et de procéder dans ces organes à des discussions sur toutes les questions, au niveau approprié. La question centrale mérite d'être soulignée : il ne sert à rien d'améliorer les structures si nous ne sommes pas prêts à les utiliser. Ou, comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général :

"Les efforts de rénovation, de revitalisation, de rationalisation et de restructuration ne mèneront à rien en l'absence d'un cadre unificateur des politiques qui soit acceptable pour tous les gouvernements... Les restructurations et les réformes ne compenseront jamais l'absence d'une volonté politique d'action." (A/45/714, par. 33)

Mais les progrès concernant les questions en jeu doivent aller de pair avec les progrès en matière d'amélioration structurelle. La résolution que l'Assemblée générale a adoptée l'année dernière sur cette question mentionnait toute une série de conférences qui devaient aider à définir les questions et certains avaient

M. Wilenski (Australie)

suggéré que nous attendions que toutes ces conférences soient terminées pour examiner les structures intergouvernementales. Mais lorsque ces conférences seront achevées, nous nous trouverons devant une autre série de questions à résoudre. Il y aura toujours quelqu'un pour nous dire que le moment n'est pas encore venu de procéder à des améliorations structurelles et que nous devrions attendre une autre conférence, et une autre encore, et ainsi de suite.

En fait, les questions et les politiques sont en évolution constante et s'il est vrai que sans volonté politique on ne parviendra à aucun résultat, quelles que soient les structures, il ne faut pas non plus oublier que des structures inappropriées peuvent contribuer à rendre inefficace la volonté politique. Voilà pourquoi nous nous félicitons du projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous pensons qu'il reflète un esprit constructif et un désir largement partagé d'œuvrer ensemble à l'amélioration de ces structures. La décision de convoquer une reprise de la session pour examiner ces questions marque une évolution extrêmement positive et, sans être une fin en soi, représente un nouveau départ dont nous nous félicitons.

Le débat sur les réformes, dans un passé récent, a été faussé par le fait que beaucoup semblaient croire que les principales forces qui l'appuyaient se préoccupaient uniquement de la réduction des coûts. Tel n'est pas et ne devrait pas être le point essentiel du débat d'aujourd'hui. Nous devrions dorénavant nous concentrer, comme je l'ai dit, sur l'amélioration de l'efficacité de l'ensemble de l'Organisation.

Certaines délégations ont suggéré ces derniers jours qu'en examinant cette question, nous nous en rappelions la genèse. Puis-je suggérer, avec tout le respect qui est dû à tous, que si nous souhaitons progresser, le meilleur moyen de le faire est d'oublier cela et de laisser de côté les affrontements et les reproches du passé. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une nouvelle situation, à de nouveaux problèmes et nous ferions bien de revoir notre approche.

En fin de compte, il doit y avoir un consensus sur un ensemble de changements cohérents à appliquer dans un ordre concerté et selon un calendrier convenu. Comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général :

"Le point essentiel est de formuler un programme clair - une ligne générale de conduite - pour atteindre les objectifs convenus, et de ne pas compter sur des dispositions de fortune pour faire aboutir le processus." (A/45/714, par. 38)

M. Wilenski (Australie)

En outre, un trop grand nombre de nos décisions n'ont pas encore été appliquées. Il faut donc prévoir également une stratégie de mise en oeuvre claire et explicite, pour appuyer et guider ce qui sera inévitablement un processus difficile, et un mécanisme de révision acceptable pour tous au moyen duquel on analysera de temps à autre les progrès accomplis dans le cadre de cet ensemble de mesures concertées, et on présentera un rapport à ce sujet.

Pendant quatre décennies et demie, vos prédécesseurs, Monsieur le Président, ont pu observer de près le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et ont souvent réussi à l'aider à mieux faire face aux nombreux défis qu'elle rencontre. Déjà en 1947, le Président de la troisième session de l'Assemblée générale, un Australien, M. H. V. Evatt, avait demandé à l'Assemblée générale d'examiner si oui ou non le mécanisme des Nations Unies permettait de concrétiser les promesses de l'Organisation dans les domaines économique et social. Il avait alors parlé du risque de voir les Nations Unies devenir, ce qu'il a appelé "seulement un harnais, sans cheval", dans les domaines économique et social. On ne peut pas dire, en vérité, que la situation actuelle soit très différente de celle que décrivait M. Evatt à l'époque. Mais on peut dire que les circonstances qui ont rendu la restructuration possible sont plus favorables.

Le moment est propice pour que l'Organisation des Nations Unies exerce de façon plus efficace et plus efficiente l'ensemble des activités qui lui ont été confiées. Nous souhaitons qu'elle réponde mieux à ses nouvelles tâches, qu'elle réévalue ses priorités et qu'elle apprenne à gérer les anciennes activités qui sont toujours pertinentes. Nous nous félicitons de ce que le projet de résolution représente un pas important dans ce processus.

M. ELIASSON (Suède) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques - le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Dans un monde d'interdépendance croissante, nous sommes confrontés à un certain nombre de défis mondiaux. Nous devons nous efforcer de mettre fin aux conflits et de lutter contre la pauvreté et l'empoisonnement de notre planète. Les Nations Unies ont un rôle évident à jouer dans ces efforts au cours des années 1990. Il existe un intérêt et un attachement croissant à faire des Nations Unies un instrument efficace servant à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela doit s'accompagner, d'après nous, d'un intérêt

M. Eliasson (Suède)

semblable, et d'un attachement semblable à renforcer le rôle des Nations Unies en tant qu'instance de coopération économique et sociale.

Il est évident que l'Organisation des Nations Unies doit subir des réformes et accroître son efficacité dans les domaines économique et social. Il ne s'agit pas là d'une nouveauté. Dag Hammarskjöld - qui a été cité précédemment par le représentant de l'Australie - avait déjà essayé d'insuffler une nouvelle vie aux délibérations des Nations Unies sur les questions économiques et sociales.

En 1959, il déclarait que:

"Certaines difficultés existent en ce qui concerne les procédures des Nations Unies telles qu'elles existent actuellement, en ce sens qu'elles tendent à se transformer en ce que j'appellerais la routine... Il est difficile d'obtenir que l'on se concentre sur les questions clefs... Il est également difficile d'organiser le travail de façon à ce que les personnes responsables des gouvernements y participent."\*

---

\* M. Flores Bermudez (Honduras), Vice-Président, assume la présidence.

M. Eliasson (Suède)

Il ne fait pas de doute que la situation s'est détériorée depuis lors. L'ordre du jour des Nations Unies qui s'est allongé considérablement a eu pour conséquence de troubler l'échelle des priorités. Cela s'est accompagné d'une croissance parallèle des mécanismes intergouvernementaux qui a entraîné plusieurs doubles emplois dans les tâches. Les directives et les instructions qui émanent des organes centraux sont souvent vagues et doivent à l'avenir donner une orientation plus précise.

Un certain nombre de mécanismes de coordination existent, mais il n'y a pas encore suffisamment de vraie coordination : l'unité du système des Nations Unies n'est pas très poussée. Nos discussions sur les questions économiques sont rarement de nature à attirer la participation de haut niveau de nos capitales. Il y a de très nombreuses conférences mais la valeur productive de l'ensemble de ces activités peut être mise en question.

Le rapport du Secrétaire général fournit une vue d'ensemble historique, adéquate et éclairante, de l'évolution des activités des Nations Unies dans les domaines économique et social. Il est également un résumé valable des efforts qui ont été déployés au cours des années pour améliorer le fonctionnement des Nations Unies dans ces domaines.

Nous devons admettre que les résultats de ces efforts sont limités. Cela ne doit cependant pas nous ralentir ou nous faire abandonner; sur la base de l'information que le Secrétaire général a fournie, nous devrions jeter un regard nouveau sur les problèmes. Nous devrions nous efforcer d'arriver à rendre l'Organisation plus concentrée et plus efficace afin qu'elle réagisse mieux aux besoins changeants, en particulier ceux des pays en développement.

Ce faisant, nous ne devons pas oublier qu'il est nécessaire de procéder à une réforme structurelle de l'ensemble du système des Nations Unies. Il est important d'identifier clairement les rôles que les diverses organisations devraient jouer : ces rôles doivent être assumés harmonieusement, et se compléter mutuellement jusqu'à former un tout cohérent. Ils doivent être modifiés de façon à répondre de façon satisfaisante aux nouveaux défis, comme la dégradation alarmante de l'environnement.

Nous devons par conséquent examiner activement les changements d'ordre administratif et institutionnel de façon à examiner plus efficacement les questions intégrées, par exemple, de l'environnement et du développement, à la lumière des

M. Eliasson (Suède)

décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Certaines questions relatives à la réforme des Nations Unies sont présentement à l'examen dans le cadre d'un projet de recherche nordique élargi sur les Nations Unies et leurs activités dans les domaines social et économique. Le projet nordique sur les Nations Unies est motivé par un profond intérêt pour le renforcement du système international de coopération dans les domaines économique et social. Il a donc pour but d'offrir davantage d'occasions au système international de coopération et d'apporter une stimulation accrue à la solidarité et au développement internationaux.

Il y a au moins trois aspects que nous avons à examiner : les priorités; la rationalisation des travaux et la restructuration des mécanismes intergouvernementaux; et le rôle et l'organisation du Secrétariat.

De façon à tirer un meilleur parti des ressources limitées des Nations Unies, le rôle de l'Organisation dans les domaines économique et social doit être défini avec plus de précision. Des priorités plus claires sont essentielles à un fonctionnement amélioré de notre organisation. En définissant des priorités plus claires et en améliorant la division internationale des tâches, nous devons savoir que les Nations Unies ne sont pas en mesure - et ne devraient pas l'être - de mener à bien toutes les tâches figurant à l'ordre du jour international. Les Etats Membres doivent par conséquent faire preuve de la volonté politique de se livrer à une nouvelle évaluation du rôle futur des Nations Unies. A notre avis, nous devrions nous efforcer d'identifier des domaines où les Nations Unies possèdent des avantages relatifs, une compétence particulière ou un potentiel spécifique. Nous devrions nous préoccuper en particulier de domaines qui sont caractérisés par l'interdépendance et qui demandent une coopération internationale accrue.

La déclaration sur la coopération économique internationale et la nouvelle stratégie internationale pour le développement apportent une contribution importante à la discussion en profondeur de ces priorités. Ces documents sont, cependant, multiformes et d'un caractère global; nous devrions, par conséquent, dans nos travaux futurs, faire la différence entre deux types de questions : d'une part, les questions dans le cadre desquelles les Nations Unies pourraient contribuer à renforcer les efforts internationaux en encourageant la compréhension des problèmes et en inspirant et en surveillant les activités d'autres acteurs

M. Eliasson (Suède)

internationaux; d'autre part, les questions auxquelles les Nations Unies peuvent contribuer plus directement, de façon plus tangible et plus pragmatique. Comme la communauté mondiale attend des Nations Unies des résultats précis, nous devrions nous concentrer sur ce dernier type de question, sans pour autant déprécier le rôle des Nations Unies pour ce qui est de la discussion et de la surveillance.

Dans le domaine économique, les Nations Unies jouent un rôle particulièrement utile dans le développement des ressources humaines. L'éducation, les soins de santé, la croissance démographique, les courants de réfugiés, l'aide en cas de catastrophes naturelles et la lutte contre la pauvreté sont tous des domaines où le système des Nations Unies est particulièrement qualifié.

Il importe également que les Nations Unies s'emploient à contribuer à la protection de l'environnement et à encourager un développement soutenu. Nous sommes convaincus que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement identifiera les priorités du système des Nations Unies et les améliorations institutionnelles et administratives à lui apporter. Nous sommes disposés à discuter ces priorités dans le cadre du programme d'action proposé "Ordre du jour 21".

Les Etats Membres devraient par conséquent s'attacher à définir plus clairement les problèmes clefs dans les domaines économique et social que les Nations Unies doivent s'attacher à résoudre. Nous devons mobiliser la volonté politique afin de travailler ensemble au règlement de ces problèmes; ce n'est qu'en percevant l'ONU comme une organisation qui doit jouer un rôle utile et central que nous pourrions rehausser son efficacité dans ce domaine. C'est avant tout aux pays développés de reconnaître que les Nations Unies sont un instrument vital pour la coopération économique et sociale internationale. En mobilisant cette volonté politique, nous pourrions mettre la rhétorique de côté et nous occuper avec pragmatisme des principales questions auxquelles nous devons faire face.

Les réformes internes destinées à rendre l'ONU plus responsable et plus efficace ont également une incidence sur la façon dont les Etats Membres perçoivent ses activités et sur leur volonté de participer constructivement et activement à ses travaux. Nous devons par conséquent prendre des mesures pour rationaliser nos méthodes de travail et restructurer nos mécanismes intergouvernementaux.

Ces problèmes ont été analysés avec soin par la Commission spéciale qui, en 1987 et 1988, a mené une étude de fond sur de la structure

M. Eliasson (Suède)

intergouvernementale dans les domaines économique et social. Je vais mentionner quelques domaines où les pays nordiques estiment que des efforts renouvelés doivent être déployés.

Il est d'une importance fondamentale pour nous de réévaluer les rôles respectifs du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Nous devons parvenir à une division des tâches qui permettent à ces deux organes de se compléter mutuellement au lieu de faire double emploi. Des idées intéressantes et stimulantes à cet égard ont été présentées.

Le rôle que joue le Conseil économique et social, en ce qui concerne le tri des résolutions et des sujets qui doivent être discutés, devrait être renforcé. Il serait ainsi possible à l'Assemblée générale de concentrer ses efforts sur les grandes questions de politique auxquelles est confrontée la communauté internationale.

Nous devons également éviter les débats répétitifs. Actuellement, un grand nombre de questions doivent d'abord être discutées par les sous-comités, puis ensuite par le Conseil économique et social, et enfin par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale - elles le sont souvent par les mêmes personnes qui avancent les mêmes arguments. Nous devons le reconnaître. Le but et l'utilité des débats généraux du Conseil économique et social et de la Deuxième Commission devraient être réexaminés. On devrait soit les renforcer soit mettre davantage l'accent sur les thèmes qui les distinguent, de façon à éviter le double emploi.

Des réformes dans cette direction devraient rehausser les délibérations au Conseil. Elles devraient également augmenter l'attention politique accordée au Conseil, de façon à ce qu'il puisse s'acquitter de son rôle central.

Nous devrions également, à notre avis, nous pencher sur la façon dont nous mettons fin aux discussions en adoptant des résolutions, souvent de pure routine, après de longues négociations, qui, souvent, ont lieu la nuit. Un résumé des points principaux par le Président bénéficierait souvent davantage à nos travaux qu'une résolution formelle.

M. Eliasson (Suède)

Les organes subsidiaires de l'Assemblée générale et de l'ECOSOC fonctionnent bien dans la plupart des cas. Mais certains organismes profiteraient d'une plus large participation d'experts. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit qu'il faut transformer un certain nombre de ces organes subsidiaires en groupe d'experts. Certains organismes pourraient être supprimés graduellement et leurs tâches pourraient être assumées par d'autres.

L'ECOSOC pourrait jouer lui-même un rôle accru à l'égard des politiques et de la coordination dans les domaines qui pourront faire l'objet de réformes. L'ECOSOC pourrait donc traiter des dimensions politique, mondiale et intersectorielle des questions à examiner, comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général.

Le troisième et dernier élément du processus de réforme pourrait être un renforcement du Secrétariat dans les domaines économique et social.

Le Secrétariat a un rôle précieux à jouer en nous aidant à établir les priorités et en stimulant les discussions au moyen de documents imaginatifs et analytiques. Le Secrétariat doit avoir la possibilité d'évaluer les tendances principales et d'élaborer des choix politiques dans les domaines économique et social pour les délibérations qui se déroulent au sein des organes intergouvernementaux.

Il faut également que le Secrétariat soit renforcé pour définir les questions pressantes et les problèmes éventuels. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire d'établir des liens beaucoup plus étroits entre les bureaux du Secrétariat responsables des questions politiques et les bureaux qui s'occupent des questions économiques et sociales.

Nous, les Etats Membres, avons une responsabilité importante à assumer dans ce domaine. Nous ne devons pas surcharger le Secrétariat de demandes relatives à de nouveaux rapports si nous estimons qu'ils ne sont pas absolument essentiels. Il ne faudrait pas insister non plus pour que les rapports soient régulièrement présentés lorsqu'il n'y a pas eu de nouvelles évolutions ou de nouveaux faits qui sont apparus. Il faudrait encourager la consolidation de l'ensemble des rapports. Il faudrait également s'efforcer de tendre vers une situation où il y aurait un moins grand nombre de rapports mais qui seraient meilleurs, que les Etats Membres auraient le temps d'étudier soigneusement, et qui pourraient ainsi réellement influencer nos débats et nos décisions.

M. Eliasson (Suède)

Des réformes internes du Secrétariat sont également prévues pour garantir que les ressources disponibles sont utilisées efficacement pour des problèmes qui méritent une attention particulière. Il s'agit là d'un aspect qui avait été examiné récemment par Brian Urquhart et Herskin Childers dans leur étude importante : Un monde à la recherche de direction : les Nations Unies de demain.

La structure du Secrétariat doit donc être harmonisée et rationalisée. Il faudrait s'efforcer de s'éloigner de la fragmentation actuelle et créer un centre d'autorité reconnu et puissant pour ce qui concerne les questions économiques et sociales.

Cela est d'une importance particulière car le système des Nations Unies, dans un monde de plus en plus caractérisé par l'interdépendance, doit améliorer sa capacité de fonctionner en tant que système, en tant qu'ensemble intégré. Les positions du Secrétaire général à l'égard du renforcement du Bureau du Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale sont intéressantes à cet égard.

Permettez-moi pour terminer mon intervention, de dire que nous sommes convaincus que nous avons tous le même intérêt à voir des Nations Unies fortes et efficaces, bien équipées en personnel, bien organisées et bien financées pour traiter des questions cruciales du monde d'aujourd'hui. Cela s'applique à tous les rôles différents que jouent les Nations Unies, en tant qu'instance de négociations, en tant que pacificateur, pour construire la paix et pour la maintenir, c'est-à-dire en tant que filière et catalyste pour l'assistance au développement.

Cette année nous avons assisté à une convergence croissante des vues sur les grandes questions économiques et de développement. Les pays nordiques pensent que cette convergence pourrait également être élargie au domaine de la réforme et permettre de prendre des mesures qui rendraient les Nations Unies plus pertinentes et de fait plus puissantes.

Les pays nordiques se tiennent prêts à participer activement aux discussions vitales à venir sur ces questions et sur le processus de réformes essentielles.

Sur cette toile de fond, nous nous félicitons du projet de résolution sur la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et le considérons comme une contribution positive à cet effet.

M. KVORYAVTSEV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Renforcer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, notamment de ses activités économiques et sociales est une question que nous examinons depuis de longues années dans le cadre de ce point de l'ordre du jour. Les discussions qui ont eu lieu dans le passé, bien qu'elles n'aient pas abouti à un accord général concernant des mesures concrètes ultérieures pour améliorer le fonctionnement du secteur social et économique des Nations Unies, ont néanmoins été très utiles pour de nombreuses raisons, y compris pour une étude approfondie des particularités de la situation existante. L'on estime de plus en plus que le temps de la réforme est maintenant venu et qu'aucun effort ne devrait être épargné pour que les Nations Unies soient au diapason des exigences du monde d'aujourd'hui et pour les orienter de façon à ce qu'elles puissent mieux satisfaire les intérêts de tous les pays membres.

La réforme est un processus long et complexe. Nous sommes parfaitement conscients que pour aboutir, il va falloir élaborer une conception intégrée et homogène de sa réalisation. La réforme devrait être approfondie, portant à la fois sur les activités du mécanisme intergouvernemental et les structures pertinentes du Secrétariat. A cet égard, nous aimerions dire combien nous avons apprécié un certain nombre de conclusions et de recommandations utiles que nous avons trouvées dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis. La délégation soviétique en particulier partage le point de vue du Secrétaire général concernant la nécessité de renforcer le rôle de coordination du Conseil économique et social (ECOSOC) et de renforcer également la spécialisation des organismes subsidiaires socio-économiques de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale, la rationalisation de leurs structures, l'introduction d'une approche multidisciplinaire relative aux activités de recherche des divisions centrales socio-économiques du Secrétariat; et le développement plus ample des travaux prévisionnels de ces divisions dans le contexte général visant à renforcer les fonctions préventives des Nations Unies, garantissant l'interaction entre les programmes d'activités opérationnelles et les programmes de recherche de l'Organisation. Nous sommes également en faveur d'une répartition plus précise du travail et de la complémentarité des efforts que font les différentes parties du système des Nations Unies, y compris le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, en comprenant bien entendu le rôle particulier que jouent ces organisations dans le système économique et financier international.

M. Kvorvaytsev (URSS)

Nous sommes également intéressés par cette partie du rapport du Secrétaire général dans laquelle il parle de l'interdépendance croissante des problèmes du commerce, des investissements financiers et du développement technologique, ainsi que de la nécessité pour le Secrétariat d'avoir une approche plus complète et plus homogène à l'égard de ces problèmes, notamment par le biais d'activités et de programmes communs entre la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Centre de la coopération transnationale et le Centre des Nations Unies sur la science et la technique. Nous avons été particulièrement impressionnés par l'idée d'accroître le niveau professionnel des travaux des organismes subsidiaires sectoriels de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale, que nous entendons par le terme "expertisation". La participation à leurs travaux d'experts hautement qualifiés qui comprennent bien la nature particulière des problèmes pertinents permettra d'analyser de façon plus approfondie ces questions sous examen sur la base des recommandations professionnelles émanant des organes subsidiaires de l'ECOSOC. Le Conseil économique et social pourra alors lui-même prendre des décisions qui coordonnent et dirigent toutes les activités des organes et des organisations du système des Nations Unies dans tout domaine concret.

M. Kvorvaytsev (URSS)

En restructurant ainsi les travaux, nous contribuerons sensiblement à améliorer les résultats pratiques de l'activité économique de l'Organisation des Nations Unies, à accroître le rôle de celle-ci dans la recherche de solutions mutuellement acceptables aux problèmes économiques mondiaux d'aujourd'hui. Nous renforcerons nettement aussi l'autorité politique du Conseil économique et social dans le système des Nations Unies en faisant en sorte qu'il joue pleinement le rôle et les fonctions que lui confère la Charte, en tant que principal coordonnateur de toutes les activités sociales et économiques de l'Organisation.

Nous savons que la conciliation des mesures pratiques propres à mettre ces idées en oeuvre n'est pas chose simple et nous sommes prêts à participer activement et constructivement aux efforts communs des Etats Membres de l'Organisation en sachant que ce travail se fera dans le contexte du consensus économique global adopté à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La délégation soviétique estime que le premier pas dans cette direction pourrait déjà être fait maintenant, à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Voilà pourquoi nous nous félicitons de l'initiative du Groupe des 77 de proposer une reprise de la session de l'Assemblée générale en avril 1991 pour procéder à un examen approfondi et à des négociations sur la question de la restructuration et de la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

La délégation de l'Union soviétique exprime sa reconnaissance au Groupe des 77 pour la compréhension manifestée par ce groupe à l'égard des positions des autres pays et pour avoir accepté nos idées concernant le projet de résolution A/45/L.34, que nous appuyons.

Nous sommes convaincus que la réforme de l'important secteur économique et social des Nations Unies doit déboucher sur des résultats répondant aux intérêts de tous les pays. Voilà à quoi doivent viser nos efforts communs dans le cadre du processus tendant à accroître l'efficacité du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental du système des Nations Unies dans ce domaine afin de mieux tenir compte de la nécessité de renforcer la coopération économique internationale et de contribuer au développement des pays en développement.

Nous sommes prêts à coopérer avec toutes les délégations pour rechercher ensemble des approches mutuellement acceptables.

M. TRAXLER (Italie) (interprétation de l'anglais) : Au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, je remercie le Secrétaire général du rapport qu'il nous a présenté sur ce point de l'ordre du jour. Les Douze regrettent cependant que, par suite du retard considérable avec lequel il a été distribué, le rapport ne puisse pas faire l'objet à l'Assemblée générale de l'examen approfondi qu'il mérite. Du reste, il est difficile de comprendre ce retard étant donné que le Secrétariat sait depuis près d'un an que nous attendons un rapport détaillé, comme cela lui a été rappelé en juillet dernier par le Conseil économique et social.

Quoi qu'il en soit, les Douze apprécient le contenu de ce rapport, son réalisme et la prudence de ses conclusions et recommandations. Cette approche prudente permettra aux Etats Membres d'aller plus loin que par le passé pour essayer de mettre en place des éléments de réforme dans les secteurs économique et social des Nations Unies.

Cette année, nous sommes saisis d'une proposition importante : le projet de résolution A/45/L.34, présenté par le Groupe des 77. Les Douze l'accueillent avec satisfaction et sont prêts à souscrire à une décision de convoquer une reprise de l'Assemblée générale en avril prochain pour examiner des propositions concrètes de restructuration. De fait, les Douze recommandent d'approuver sur le champ le projet de résolution présenté par le représentant de la Bolivie.\*

Les Douze estiment qu'il est indispensable que le processus de réforme se poursuive. Comme le Secrétaire général, nous sommes d'avis que le rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social est aussi important que jamais pour aider la communauté internationale, et plus particulièrement les pays en développement, à parvenir à la stabilité et au bien-être qui sont nécessaires au maintien de relations pacifiques entre les nations.

Nous avons besoin d'une organisation plus efficace si nous voulons l'utiliser en tant qu'instrument important pour le suivi des engagements pris par la communauté internationale à l'occasion de décisions internationales aussi importantes que celles adoptées dans le cadre de la Déclaration de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie du développement et de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Traxler (Italie)

En mettant en train le processus préparatoire de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement, les Nations Unies ont assumé un rôle clef dans les négociations sur l'environnement. En fait, les Nations Unies sont la seule instance internationale où ce type de négociations peut s'engager sur une base universelle. Il reste néanmoins à prouver que les Nations Unies peuvent, non seulement organiser une conférence réussie, mais aussi appliquer les décisions que la communauté internationale adoptera à Rio de Janeiro.

Les Douze estiment qu'il existe un consensus de plus en plus net concernant les aspects essentiels des politiques de développement, mais que ce consensus n'a pas encore donné l'impulsion nécessaire pour moderniser l'instrument que sont les Nations Unies et l'adapter aux nouveaux besoins de la coopération au service du développement telle que nous la concevons. De plus en plus, c'est d'une manière intégrée que nous abordons les différents aspects socio-économiques du développement, alors que le mécanisme des Nations Unies continue à fonctionner plus ou moins selon les orientations et les structures adoptées au cours des années 60 et 70.

Le Secrétaire général souligne à juste titre dans son rapport que, si l'appel en faveur d'une rationalisation du mécanisme économique et social n'est pas nouveau, les Membres des Nations Unies n'ont pas encore pu faire une nette distinction entre les problèmes qui continuent d'exister et l'efficacité du mécanisme intergouvernemental et des services du Secrétariat qui sont censés s'en occuper. Chaque fois que l'on propose d'éliminer un comité ou de regrouper des services du Secrétariat, certains gouvernements ou fonctionnaires du Secrétariat ont le réflexe de Pavlov et se refusent à tout changement sous prétexte que l'enjeu est trop important.

Il faut changer cela. Aucune organisation internationale ne peut rester utile et continuer à influencer les véritables problèmes si elle ne sait pas s'adapter aux besoins changeants et aux nouvelles méthodes de travail. Si l'on prend l'énergie, par exemple, nous reconnaissons certes son importance, mais nous savons aussi que le travail des Nations Unies dans ce domaine a besoin d'être amélioré. Plus concrètement, les Douze pensent que l'approche sectorielle qui a caractérisé jusqu'ici les activités des Nations Unies doit être réexaminée. Ce type d'approche a souvent provoqué la fragmentation et donné une impression de concurrence entre les domaines de compétence des Nations Unies et des institutions spécialisées.

M. Traxler (Italie)

En fait, c'est cette approche sectorielle qui, au cours des années 60 et 70, a mené à la mise en place, par étapes, de nouvelles structures intergouvernementales et de secrétariat sans qu'une attention suffisante ait été accordée à l'efficacité ou à la concentration des efforts.

Au cours des dernières années de la décennie écoulée, les efforts tendant à renforcer le fonctionnement des Nations Unies ont parfois été dictés par des contraintes financières. Les Douze, comme le Secrétaire général, pensent que les incertitudes financières et les délais dans la réception des contributions ont beaucoup affaibli la capacité des Nations Unies de planifier leurs activités.

Les années 90 seront une période de maturation pour les Nations Unies, période pendant laquelle l'Organisation devra prouver sa capacité de devenir un instrument important dans la mise en oeuvre, dans le domaine économique, des tendances positives qui se manifestent actuellement en ce qui concerne non seulement plusieurs objectifs de développement, mais également la façon de les aborder.

Les activités économiques et sociales des Nations Unies sont des moyens très utiles de poursuivre des objectifs que nous partageons tous et d'aider les pays en développement dans leurs efforts de développement.

Nous n'essayons pas d'économiser des ressources financières; nous essayons, dans l'intérêt des pays en développement, d'obtenir des résultats accrus et meilleurs des moyens financiers disponibles.

Nous devons réexaminer comment les travaux de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) peuvent être mieux coordonnés. Nous devons examiner les ordres du jour de ces trois organes afin de les rendre mutuellement complémentaires et d'éviter les doubles emplois. Nous devons examiner le mécanisme dont nous disposons pour traiter de l'environnement, pour nous assurer que l'approche intégrée que nous sommes en train d'adopter pour la préparation de la Conférence de 1992 sera pleinement reflétée dans la mise en oeuvre des décisions qui seront prises à Rio de Janeiro. Les Douze proposent que la synergie entre la CNUCED, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social soit examinée très sérieusement. Nous devons revoir la façon dont nous pouvons rendre le Conseil économique et social plus efficace dans l'exercice de son rôle, en vertu de la Charte, de coordination des activités des Nations Unies dans le domaine économique et social.

M. Traxler (Italie)

Je tiens à redire que les Douze sont déterminés à poursuivre leurs efforts pour renforcer le Conseil économique et social. A cet égard, je tiens à rappeler la position adoptée par la Communauté au Comité spécial de l'Assemblée générale sur la restructuration. Cette position, qui demeure valable dans ses grandes lignes, a été décrite à l'annexe au rapport du Comité spécial dans le document E/1988/75, de juin 1988.

Les Douze ont contribué aux travaux déjà accomplis pour revitaliser le Conseil économique et social, mais ils reconnaissent qu'il existe une limite claire au-delà de laquelle le Conseil ne peut être revitalisé sans un réexamen plus approfondi de son mécanisme subsidiaire.

Je tiens tout particulièrement à manifester l'intérêt positif que les Douze portent aux propositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général pour renforcer le rôle du Conseil économique et social en matière de programmes à l'échelle du système et de programmes intersectoriels, notamment dans le secteur économique et dans les secteurs de mise en valeur des ressources humaines, de la pauvreté, de la science et de la technique, du développement rural, des ressources naturelles et de l'énergie.

Les Douze souscrivent à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la rationalisation du mécanisme subsidiaire du Conseil économique et social doit comprendre une consolidation des organes subsidiaires, ainsi que des mesures pour encourager, au sein de ces organes, une plus grande spécialisation et le développement de connaissances techniques, afin de permettre au Conseil d'entreprendre l'examen de questions de fond à la lumière de leurs liens intersectoriels. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions accroître le rôle de coordination du Conseil économique et social et faciliter une meilleure division du travail entre celui-ci et ses organes subsidiaires.

Les Douze espèrent que le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social seront en mesure d'apporter une contribution importante aux efforts déployés par les pays membres dans ce domaine.

Comme par le passé, les Douze contribueront de façon constructive aux travaux qui seront entrepris à ce sujet. Ils formuleront des propositions pour la reprise de la session au mois d'avril.

M. JIN Yongjian (Chine) (interprétation du chinois) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Secrétaire général du rapport détaillé et très intéressant qu'il nous a présenté sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies.

La restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies se poursuit depuis des années, et certains résultats ont été obtenus. Cependant, la restructuration est un processus en cours qui doit se poursuivre.

L'un des principaux buts de l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies devrait être de renforcer le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement économique et social mondial et de rendre ce rôle plus comparable à celui que l'Organisation joue dans le règlement des questions politiques.

Il convient de souligner qu'à l'heure actuelle les pays en développement font face à de graves difficultés dans leur développement économique et social. L'écart entre le Nord et le Sud s'élargit. Des problèmes liés à des questions telles que la dette étrangère, les ressources financières, le commerce, l'environnement, la pauvreté et les drogues non seulement nuisent sérieusement à la croissance des pays en développement, mais représentent aussi une menace à la paix et à la stabilité mondiales.

Entre-temps, l'intégration de l'économie mondiale, la tendance croissante vers la création de blocs économiques et les progrès rapides dans le domaine de la science et de la technique ont représenté de nouveaux défis énormes pour les pays en développement. Dans ces conditions, il est souhaitable que les Nations Unies assument une plus grande responsabilité et fassent davantage pour renforcer la coopération économique internationale et promouvoir la croissance économique et le développement des pays en développement.

Ce n'est qu'en procédant à une restructuration nécessaire dans les secteurs économique et social que les Nations Unies pourront s'adapter à la situation nouvelle et faire face aux défis d'aujourd'hui.

En restructurant les secteurs économique et social des Nations Unies, les principes pertinents consacrés dans la Charte des Nations Unies doivent être appliqués scrupuleusement, et le processus doit être exécuté de façon équilibrée et coordonnée. Nous ne devons ni trop insister sur certains problèmes économiques ou

M. Jin Yongjian (Chine)

sociaux ni, au contraire, les négliger. La restructuration de ces deux secteurs ne saurait se faire du jour au lendemain; il faut procéder pas à pas, et éviter toutes décisions hâtives. Des mesures importantes de restructuration devraient être examinées en détail par les différentes parties, et devraient être adoptées sur la base d'un consensus.

Comme l'a signalé le Secrétaire général dans son rapport, le but des efforts de réforme en cours n'est pas de réaliser des économies, mais d'aider à rendre l'Organisation plus sensible aux besoins de la communauté internationale. La principale tâche des divers départements et organes du système des Nations Unies - y compris la structure de soutien du Secrétariat, la structure intergouvernementale et le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires - doit être d'accroître leur propre efficacité et d'améliorer leurs méthodes de travail. Deuxièmement, ces départements et organes devraient améliorer leurs processus de coordination et de coopération. Cela devient de plus en plus important, en particulier avec l'augmentation du nombre de questions de nature interdisciplinaire.

M. Jin Yongjian (Chine)

Nous sommes convaincus que cela aiderait à éviter les doubles emplois et les chevauchements tout en préservant l'uniformité et la cohérence des travaux dans les domaines économique et social. En outre, des réadaptations appropriées aux fonctions de certains organes et institutions sont également nécessaires. Dans son rapport, le Secrétaire général a fait plusieurs suggestions à cet égard, qui méritent un examen plus approfondi.

Au cours du processus de restructuration des secteurs économique et social, il faudra poursuivre les efforts de revitalisation du Conseil économique et social (ECOSOC). Grâce aux efforts concertés de tous les Etats Membres et du Secrétaire général, des améliorations ont été apportées à l'ECOSOC dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la surveillance, des activités opérationnelles de développement, de la coordination, des méthodes de travail, de l'organisation des travaux et de la documentation. Cette année, face aux nouveaux problèmes qui surgissent, le Conseil a élaboré un programme de travail qui s'étend sur plusieurs années, ce qui est indispensable pour renforcer le rôle du Conseil économique et social dans les domaines économique et social.

Quant à la revitalisation de l'ECOSOC, nous avons fait des propositions concrètes lors de la session d'été de l'ECOSOC cette année. En bref, selon nous, ce que nous devons faire le plus rapidement maintenant, c'est poursuivre la mise en oeuvre des résolutions 1988/77, 1989/114 et d'autres résolutions pertinentes, et consolider les progrès réalisés jusqu'ici. D'autres mesures ne pourront être envisagées que sur la base de la pleine application de ces résolutions.

Le résultat fructueux de la restructuration de l'Organisation dans les domaines économique et social dépend, en dernière analyse, de la volonté politique de tous les Etats Membres. Nous sommes convaincus que, aussi longtemps que les Etats Membres déploieront des efforts concertés et assidus, les Nations Unies auront la possibilité de réaliser avec succès la restructuration de leurs secteurs économique et social.

M. TREAT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous présenter mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale cette année. Même si ces félicitations sont un peu tardives, elles n'en sont pas moins sincères.

Le rapport du Secrétaire général, intitulé "Structure et fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social" est un document utile, mais il a ses limites.

M. Treat (Etats-Unis)

Ma délégation désire remercier le Secrétaire général de ce document très important et significatif ainsi que de la contribution qu'il a apportée à ce travail utile.

Le rapport comprend un examen historique pénétrant de l'évolution des secteurs économique et social et retire des enseignements des efforts de restructuration passés. Il traite des relations entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les organes subsidiaires, de la spécialisation des organes subsidiaires et de la réorganisation du Secrétariat. Il comprend des recommandations concrètes comme, par exemple, de confier à l'ECOSOC la responsabilité du processus de préparation d'événements et de conférences internationaux, de renforcer le rôle du Conseil économique et social pour ce qui touche aux activités qui concernent l'ensemble du système ou qui ont un caractère intersectoriel, d'introduire un degré plus élevé de spécialisation pour renforcer les assises techniques du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, de renforcer les capacités d'intégration et de prompt identification du Secrétariat, et d'améliorer l'efficacité des instruments de coordination existants.

Dans le rapport, le Secrétaire général déclare que :

"Les efforts de rénovation, de revitalisation, de rationalisation et de restructuration ne mèneront à rien en l'absence d'un cadre unificateur des politiques qui soit acceptable pour tous les gouvernements."

(A/45/714, par. 33)

Il fait observer que :

"on admet bien plus qu'avant que le développement économique et le progrès social constituent la condition préalable d'une paix durable, tout comme l'amélioration du bien-être et des conditions de vie des populations passe nécessairement par la restauration de la paix." (Ibid., par. 37)

Il souligne ensuite qu'un grand nombre d'Etats voient en l'ONU une instance importante pour :

"l'élaboration d'une stratégie globale et intégrée en vue de remédier à un nombre croissant de problèmes mondiaux interdépendants." (Ibid., par. 41)

Ma délégation est d'accord avec ces vues.

Tout cela est très bien, et le rapport est utile également à beaucoup d'autres égards. Toutefois, même si ses recommandations étaient appliquées, elles sont en général modestes et superficielles et elles reposent indûment sur une rhétorique parfaitement agréable mais qui, en somme, ne nous mène pas beaucoup plus loin que

M. Treat (Etats-Unis)

là où nous sommes déjà. On nous présente de bonnes idées depuis longtemps. Les défis se multiplient, les occasions aussi; mais le système n'a guère changé et reste largement insuffisant. Comme on le fait observer dans le rapport même, nous manquons du désir politique collectif qui permettrait aux Nations Unies de jouer leur rôle dans les domaines social et économique.

Ma délégation a soutenu ici, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, qu'en procédant à la revitalisation du Conseil, qui est cruciale, on devrait s'attacher avant tout à trouver le moyen de renforcer son rôle dans les domaines de l'éducation et de la coordination, dans le système de l'ensemble des Nations Unies, conformément au mandat qui lui a été conféré par la Charte et aux invitations qu'elle prévoit.

Nous avons appuyé et applaudi certaines innovations récentes dans les méthodes de travail du Conseil, y compris une rationalisation et une biannualisation des nouveaux points de l'ordre du jour, ainsi que l'accent qu'il faut placer sur une analyse prospective et une discussion approfondie des principaux thèmes politiques. Nous avons proposé de donner priorité dans le cadre du programme du Conseil économique et social à l'examen de sa propre revitalisation et nous avons suggéré, non seulement que le Conseil reçoive les exposés de ces organes institutionnels, mais aussi qu'il soit en mesure de procéder à des consultations, de poser des questions et de faire des recommandations à leur sujet. Nous sommes décidés à examiner davantage la manière dont le Conseil économique et social pourrait jouer un rôle directeur dans le cadre de l'ensemble des activités économiques et sociales des Nations Unies.

Nous sommes aussi en faveur d'un regroupement des organes subsidiaires et d'une rationalisation des publications. Nous avons insisté constamment sur le rôle du Comité administratif de coordination/Comité de programme et de la coordination (CAC/CPC) en ce qui concerne la lutte contre les doubles emplois et le gaspillage et la réalisation d'un travail cohérent et efficace. Nous continuons à oeuvrer avec diligence en collaboration avec le Secrétariat, les institutions spécialisées et les autres délégations de cet organe pour mettre au point des activités opérationnelles de développement. Nous avons insisté récemment sur le besoin d'une meilleure coordination des réactions efficaces du système des Nations Unies face aux défis que commence à poser l'aide humanitaire dans le monde entier, que ce soit dans des cas de crise soudaine ou de crise évoluant plus lentement.

M. Treat (Etats-Unis)

Il existe aussi des différences très naturelles entre les intérêts, les concepts, les approches et les objectifs de diverses délégations et groupes de délégations quant aux structures et processus qui devraient permettre aux Nations Unies de remplir le rôle qui leur revient dans les domaines économique et social. Mais si l'on considère le développement économique dans son sens le plus large et le plus profond, par exemple, il n'est de l'intérêt d'aucune nation ni d'aucune région de ne pas renoncer à certaines préférences, à certaines appréhensions ou à certains soupçons afin de bénéficier au maximum des ressources dont nous disposons pour réduire la pauvreté et la misère qui l'accompagnent.

M. Treat (Etats-Unis)

Nous devons tous travailler ensemble pour trouver un moyen de nous mettre d'accord sur l'utilisation dynamique des analyses approfondies et de mettre en oeuvre les recommandations prometteuses, qui ont été recueillies au fil des ans. Nous n'avons pas besoin de nouvelles études; il nous faut agir.

Le projet de résolution à l'examen proposé par le Groupe des 77 sur la "Restructuration et revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social" nous fournit un processus de consultation explicite, vivant et prometteur qui pourrait effectivement déboucher sur un progrès significatif dans le renforcement des délibérations, de la prévision et de la gestion de l'ordre du jour économique et social des Nations Unies.

M. BAHADIAN (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Les positions du Groupe des 77 ont déjà été exprimées par le représentant de la Bolivie dans une déclaration à laquelle nous souscrivons pleinement. J'aimerais simplement ajouter quelques observations auxquelles nous attachons une grande importance.

Comme nous le savons tous, la discussion sur la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social n'est pas nouvelle. De nombreuses tentatives ont été faites dans le passé pour faire progresser le débat et mieux répondre à la question de savoir pourquoi cette organisation n'a pas réussi à réaliser ce que l'on continue d'attendre d'elle.

Cette discussion doit maintenant inclure au moins un nouvel élément important. C'est à juste titre qu'il a souvent été souligné au cours de la présente session de l'Assemblée générale qu'il serait raisonnable d'espérer que la tâche de revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social pourrait bénéficier du nouveau climat politique et de la fin des divisions Est-Ouest. L'absence d'efficacité dans les efforts économiques et sociaux de l'Organisation a été, dans une grande mesure, le résultat de l'absence de volonté politique de la part des Etats Membres de prendre des mesures sérieuses dans ce domaine et de les appliquer. Il faut espérer que les changements intervenus sur la scène politique, qui semblent avoir rendu possible une réelle unité des nations en vue de la réalisation d'objectifs politiques communs, produiront des effets similaires dans les questions liées au développement économique et social.

Le rapport A/45/714 du Secrétaire général évoque avec justesse ce problème. Nous sommes d'accord avec ce qui est dit dans ce rapport :

M. Bahadian (Brésil)

"la restructuration et la réforme ne peuvent compenser l'absence de volonté politique d'agir." (A/45/714, par. 33)

Rien ne peut remplacer la ferme volonté des Etats Membres de s'attaquer aux graves problèmes qui se posent à nous dans les domaines économique et social et d'aller de l'avant avec des mesures fermes et novatrices pour traiter de tels problèmes.

A la question de la volonté politique est évidemment liée celle de la nécessité de trouver une solution à la crise financière de l'Organisation, qui explique en grande partie l'absence de résultats dans les domaines économique et social.

La nécessité de restructuration et de réforme existe, et elle est largement reconnue. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général du rapport qu'il a rédigé sur cette question. Ce rapport contient un certain nombre de suggestions intéressantes et prêtant à réflexion, qui mériteraient d'être attentivement étudiées par les Etats Membres. Sans entrer dans le détail des recommandations présentées par le Secrétaire général, je tiens à dire qu'il est approprié, à ce stade, de mentionner en passant quelques aspects que nous considérons comme étant particulièrement important dans les discussions sur la restructuration et la réforme.

Premièrement, il y a la question de savoir quels sujets sont considérés comme sectoriels et quels sont ceux qui sont considérés comme intersectoriels. La façon de traiter cette question est loin d'être évidente, et tout jugement sur ce point est forcément entâché d'arbitraire. Il faudrait s'abstenir de tirer des conclusions fondées sur la fausse hypothèse qu'il existe un accord général sur ce qui relève du sectoriel et ce qui n'en relève pas. Ici comme ailleurs, des considérations politiques peuvent se dissimuler derrière des analyses techniques. En fonction de la structure globale du système, qualifier une question d'intersectorielle risque de lui valoir un enterrement de première classe. Cette question devra être discutée par les Etats Membres sous tous ses aspects, techniques et politiques.

Une autre question difficile est celle de parvenir à un bon équilibre entre la nécessité d'une plus grande spécialisation technique et la nécessité de démarches intégrées et unifiées. Il est loin d'être évident que les critiques dont fait l'objet l'approche dite sectorielle soit en harmonie avec l'appel lancé en faveur d'une plus grande spécialisation.

M. Bahadian (Brésil)

Par ailleurs, ainsi que l'indique justement le rapport du Secrétaire général, la plupart des problèmes qui se posent dans les efforts faits en faveur de la restructuration et de la revitalisation des secteurs économique et social doivent être envisagés à la lumière de l'évolution actuelle de l'économie mondiale. Les nouvelles tendances de l'économie internationale doivent être prises en compte. Le rapport que nous examinons mentionne deux questions qui tendent à devenir de plus en plus importantes : l'investissement étranger d'une part, et la science et la technique d'autre part.

Compte tenu de l'environnement économique interdépendant où nous vivons, on reconnaît que les investissements étrangers et les activités des entreprises transnationales retiendront toute l'attention des gouvernements. A cet égard, les travaux du Centre des sociétés transnationales peuvent apporter une contribution précieuse.

Plus important encore peut-être est le rôle de la science et de la technique dans le développement. Dans les circonstances actuelles, des occasions extraordinaires s'offrent aux Nations Unies dans les domaines de la promotion de l'accès à la science et des transferts de technologie aussi bien que dans la promotion du développement endogène des connaissances scientifiques et des capacités technologiques dans les pays en développement. Il est reconnu aujourd'hui, par exemple, que les transferts de technologie peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion des petites et moyennes entreprises des pays en développement. En tant que point principal de la coordination des activités liées à la science et à la technologie au niveau du Secrétariat au sein du système des Nations Unies, le Centre pour la science et la technique au service du développement aura certainement un rôle essentiel à jouer.

M. Bahadjan (Brésil)

Le Brésil a pris une part active aux initiatives des Nations Unies à la suite de la Conférence de Vienne sur la science et la technique au service du développement. Dans le cadre de la restructuration et de la réforme des secteurs économique et social, nous attachons une grande importance au respect des mandats établis par la résolution 34/218 de l'Assemblée générale en ce qui concerne la science et la technique au service du développement.

Les questions évoquées dans le rapport du Secrétaire général - sur lesquelles je n'ai fait que quelques très brèves observations et qui mériteraient un examen beaucoup plus détaillé - font clairement ressortir la complexité du processus de restructuration et de revitalisation. Nous sommes certains que ces questions seront examinées attentivement au cours des consultations qui seront entreprises l'année prochaine sous la direction du Président du Conseil économique et social, comme demandé dans la résolution 1990/69 du Conseil et à la reprise de la session. Nous espérons participer activement à ces travaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat sur cette question. La mise aux voix du projet de résolution A/45/L.34 est reportée à une séance ultérieure.

Pour information, je tiens à préciser que la mise aux voix du projet de résolution relatif au point 117 de l'ordre du jour "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies" a été reportée pour donner le temps au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission d'étudier les incidences financières de ce texte.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES ETATS ARABES

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/481 et Add.1)
- b) PROJET DE RESOLUTION A/45/L.11/Rev.2

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne qui va présenter le projet de résolution A/45/L.11/Rev.2.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Le Président du Groupe arabe pour le mois d'octobre, le Représentant permanent de l'Etat du Koweït, a déjà présenté le projet de résolution A/45/L.11/Rev.1 relatif à la coopération entre les Nations Unies et la Ligue des Etats arabes. Une délégation a demandé le report du vote sur ce projet afin de poursuivre les

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

consultations pour permettre de parvenir à un texte acceptable par tous. Ce report a été accordé.

Depuis lors, et encore au début de cette semaine, les consultations se sont poursuivies. Malgré la souplesse dont a fait preuve le Groupe arabe et ses efforts intensifs, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur un texte susceptible de faire l'objet d'un consensus. Au nom du Groupe arabe que j'ai l'honneur de présider pour le présent mois, il m'est agréable de présenter aujourd'hui le projet de résolution A/45/L.11/Rev.2. Je me bornerai ici à faire état des légers amendements apportés au premier projet de résolution.

En premier lieu, je voudrais rappeler l'amendement oral précédemment mentionné par le Représentant permanent du Koweït et concernant le paragraphe 3 du dispositif.

Je vais donner lecture à l'Assemblée de l'amendement apporté au paragraphe 3 du dispositif et qui est ainsi rédigé :

"Sait gré également au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des efforts qu'il déploie pour faire appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et félicite la Ligue des Etats arabes et son Haut Comité tripartite des efforts tentés pour résoudre la crise au Liban."

Comme on peut le remarquer, cet amendement fait état des efforts louables du Secrétaire général pour résoudre le problème libanais dans le cadre de la résolution du Conseil de sécurité. Il reconnaît également les efforts de la Ligue arabe pour résoudre ce problème et les résultats positifs auxquels elle est parvenue.

Le projet de résolution énumère tous les aspects relatifs à la coopération et à la coordination entre les deux organisations dans les domaines politique et économique. C'est pourquoi j'invite tous les Etats Membres à voter en faveur de ce texte afin de renforcer la coopération entre les deux organisations pour qu'elles puissent atteindre les nobles objectifs auxquels aspirent nos peuples : un monde de justice, de droit, de sécurité et de paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur pour les explications de vote avant le vote, je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les délégations de leur place.

M. KENET (Israël) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a toujours appuyé, spontanément et sincèrement, tous les accords de coopération entre

M. Kenet (Israël)

les Nations Unies et les organisations régionales. Cette position est conforme à la politique menée de longue date par Israël en vertu de laquelle la cause de la paix et de la sécurité, du développement et de la stabilité dans une région donnée est servie au mieux par la coopération entre les Etats Membres. Ma délégation aurait appuyé le projet de résolution actuellement à l'examen s'il avait reflété ces objectifs.

Etant donné le nouvel esprit de rapprochement et de conciliation constaté dans le domaine international, il était tout à fait naturel d'espérer que le même esprit aurait marqué les positions et l'attitude des 20 nations composant la Ligue arabe. Cependant, ces nations, à l'exception d'une seule, sont totalement indifférentes aux nouvelles normes de conduite adoptées par la communauté internationale dans le règlement des différends. La Ligue arabe persévère dans son total rejet du droit de l'Etat d'Israël à exister en maintenant une situation de belligérance à son égard, en poursuivant des activités hostiles sur les plans politique et économique et en continuant de rejeter toute approche réaliste au règlement pacifique du conflit arabo-israélien.

Cette attitude de la Ligue arabe est contraire à la Charte des Nations Unies, à l'esprit et à la lettre de plusieurs déclarations solennelles adoptées ces dernières années par les Nations Unies et aux normes du droit international.

Nous sommes conscients des difficultés qui entravent la réalisation de la paix. C'est pourquoi Israël a proposé une série de mesures pour renforcer la confiance, comme l'a souligné le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël dans son allocution devant l'Assemblée, le 1er octobre 1990, qui figure dans le document A/45/PV.14.

Nous devrions tous nous rappeler que le plus long des voyages commence par un premier pas. Les politiques menées par la Ligue des Etats arabes empêchent de faire ce premier pas. En conséquence, ma délégation votera contre le projet de résolution.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'autres explications de vote avant le vote.

L'Assemblée générale va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/45/L.11/Rev.2. J'informe les membres de l'Assemblée que le Secrétaire général ne prévoit pas d'incidences financières pour la mise en oeuvre de ce projet de résolution.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé à un vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Dominique.

Par 147 voix contre 2, avec 1 abstention, le projet de résolution est adopté (résolution 45/82).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole au premier orateur qui souhaite expliquer son vote, je voudrais vous rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée des explications de vote est limitée à 10 minutes et que les délégations doivent les faire à partir de leur place.

M. STEIN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je regrette que les Etats-Unis aient été obligés, comme cela a été le cas ces dernières années, de voter contre cette résolution. Les Etats-Unis cherchent à appuyer les activités de la Ligue des Etats arabes et appuient le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et la Ligue des Etats arabes. Cette dernière a joué un rôle positif dans la recherche d'une solution pacifique à la crise du Golfe, et mon gouvernement coopère avec des membres de la Ligue à cette fin. Toutefois, comme nous l'avons déclaré à chaque fois lors des années précédentes, nous ne pouvons pas voter pour une résolution dont la forme et le fond sont incompatibles avec la politique fondamentale du Gouvernement américain et à laquelle nous nous sommes constamment opposés.

Dans cette résolution, il est demandé au Secrétaire général de prêter son concours à l'application de résolutions de l'Assemblée générale auxquelles les Etats-Unis se sont opposés. A l'alinéa 9 du préambule, la résolution se réfère non pas à la coopération entre les Nations Unies et la Ligue des Etats arabes, mais à la déclaration du Sommet arabe de 1980 dont le libellé et les conclusions sont inacceptables non seulement pour les Etats-Unis, mais aussi pour d'autres membres de cette assemblée. Nous regrettons que les auteurs de cette résolution aient décidé d'y incorporer ces mentions. Nous aurions nettement préféré nous associer à un consensus sur cette résolution aux côtés des autres Membres de l'Assemblée.

Les Etats-Unis saisissent cette occasion pour réaffirmer qu'ils soutiennent fermement les efforts déployés par le Haut Comité tripartite de la Ligue des Etats arabes pour résoudre le conflit au Liban. Nous restons convaincus que la poursuite des tractations qu'il mène auprès de toutes les parties intéressées offre la meilleure chance de résoudre cette situation tragique par des moyens pacifiques.

M. TRAXLER (Italie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de parler au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. Les Douze ont tous voté en faveur de la résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes qui vient d'être adoptée, mais je souhaite néanmoins faire de nouveau quelques commentaires d'ordre général.

M. Traxler (Italie)

Ces dernières années, l'Assemblée générale a été saisie d'un nombre croissant de résolutions relatives à la coopération entre les Nations Unies et diverses organisations ayant le statut d'Observateur, tendance qui se poursuivra probablement durant la présente session de l'Assemblée générale. Les Douze sont bien conscients des avantages d'une telle coopération et ont été heureux de se joindre aux manifestations d'appui et d'encouragement visant à renforcer cette coopération dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

Les Douze auraient cependant préféré que les résolutions de ce genre traitent la question de la coopération en évitant de mentionner des éléments prêtant à controverse.

En ce qui concerne en particulier le paragraphe 4 du projet de résolution A/45/L.11/Rev.2, les Douze souhaitent attirer l'attention sur la nécessité d'éviter de compromettre le rôle du Secrétaire général et sur le fait que les Douze n'ont pas voté pour toutes les résolutions mentionnées dans ce paragraphe.

Les Douze ont également noté que la fréquence des rencontres entre l'ONU et la Ligue des Etats arabes, qui était d'une fois tous les trois ans, est passée à une fois tous les deux ans. Les Douze peuvent l'accepter à condition que le Secrétariat soit en mesure de faire face aux coûts y afférents dans les limites des ressources existantes.

Quant au paragraphe 10, nous tenons à déclarer que son contenu ne devrait pas servir de précédent pour l'avenir. Les Nations Unies devraient, dans leurs différents projets, pouvoir s'assurer en toute liberté les services des meilleurs experts disponibles au meilleur prix.

M. GISLASON (Islande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de parler au nom des cinq pays nordiques, le Danemark, la Finlande, le Norvège, la Suède et l'Islande.

Les Pays nordiques ont voté pour la résolution que l'Assemblée générale vient d'adopter, étant entendu que les éléments ayant des incidences politiques, notamment ceux figurant au paragraphe 4, sont sans rapport avec la question et ne sauraient, de toute évidence, porter préjudice à la position des pays nordiques sur la question de fond dont il s'agit.

M. SUMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation japonaise connaît bien les immenses avantages qui peuvent découler d'une coopération entre les Nations Unies et les diverses organisations ayant le statut

M. Sumi (Japon)

d'observateur. Le Japon accueille donc favorablement et appuie fermement la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes. Par conséquent, le Japon a voté pour le projet de résolution A/45/L.11/Rev.2. Ce faisant, le Japon tient cependant à ce que soit consigné, au procès-verbal, sa position concernant le paragraphe 4 de la résolution qui mentionne certaines résolutions des Nations Unies que le Japon n'a pas appuyées.

Le Japon tient également à attirer l'attention sur la nécessité de faire des efforts pour limiter le coût de cette coopération entre les Nations Unies et les diverses organisations ayant le statut d'observateur, compte tenu des contraintes financières actuelles.

M. CORRY (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est favorable au renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes. Par conséquent, nous avons voté pour la résolution qui vient d'être adoptée.

Cependant, nous avons encore des réserves concernant certains aspects de la résolution, notamment le paragraphe 4. Je tiens à ce que soit consigné au procès-verbal que notre vote ne signifie pas que notre position ait changé en ce qui concerne certaines questions sans rapport avec la résolution.

S'agissant du paragraphe 10, je souhaite vous faire part du point de vue de ma délégation qui estime qu'il faut continuer à appliquer les critères en vigueur à l'Organisation en matière de recrutement de personnel.

Mme WILLIAMS (Australie) (interprétation de l'anglais) : L'Australie a toujours été un tenant ferme des instruments de coopération régionale et de coopération entre ces organes et les Nations Unies. Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes actuellement saisis et son additif sont une source de satisfaction, comme l'est d'ailleurs la contribution du Haut Comité tripartite de la Ligue des Etats arabes dans la recherche d'une solution au drame du Liban. Pour ces motifs, l'Australie a voté en faveur de la résolution.

Ma délégation tient cependant à dire officiellement que, comme dans le cas de résolutions précédentes sur cette question, elle a eu cette année encore des difficultés au sujet de la formulation du paragraphe 4 du dispositif de la résolution que nous venons d'adopter. En ce qui concerne le paragraphe 10 du dispositif, ma délégation, tout en comprenant le sentiment qui y est exprimé, estime que l'ONU doit continuer à se soucier de la nécessité du mérite, de l'efficacité et de l'économie dans le recrutement du personnel. Ce principe s'applique à toutes les résolutions où de telles considérations sont soulevées.

Mme THOMSEN (Canada) (interprétation de l'anglais) : Comme dans le cas de résolutions analogues au cours des années antérieures, le Canada a voté en faveur de la résolution sur la coopération entre les Nations Unies et la ligue des Etats arabes que l'Assemblée vient d'adopter. Le Gouvernement canadien s'est félicité des efforts du Haut Comité tripartite de la Ligue des Etats arabes qui ont abouti à la récente évolution vers l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais et de la réalisation de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban. Cela dit, notre soutien à la résolution qui vient d'être adoptée ne peut cependant être inconditionnel, étant donné que le paragraphe 4 du dispositif renvoie à des résolutions antérieures des Nations Unies que le Canada n'a pas appuyées.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Ligue des Etats arabes, conformément à la résolution 477 (V) de l'Assemblée générale, du 1er novembre 1950.

M. MOHAMED (Ligue des Etats arabes) (interprétation de l'arabe) : Nous avons écouté les déclarations sur ce point de l'ordre du jour et exprimons nos remerciements et notre reconnaissance à tous les représentants qui ont exposé leurs opinions et les positions de leurs pays, à l'exception, évidemment, du représentant d'Israël.

M. Mohamed

J'ai remarqué que, dans sa déclaration, le représentant d'Israël a dit qu'il y a 20 membres qui composent la Ligue arabe. Autant que je sache, et j'y travaille, le nombre des Etats membres de la Ligue arabe est de 21. Je me demande si le représentant d'Israël est même habilité à se mêler de la composition d'une organisation régionale et d'en réduire le nombre des membres.

La question dont nous sommes saisis est absolument claire. Une des plus anciennes organisations régionales au monde, la Ligue des Etats arabes représente une population d'au moins 200 millions de personnes qui partagent une histoire et une culture communes et appartiennent à une seule nation. La Ligue souhaite et a réaffirmé le souhait que s'engage une coopération économique, technique, scientifique et de développement, au plan général, entre elle et les Nations Unies, qui représentent la conscience du monde et de presque tous les pays du monde, conformément aux dispositions des Chartes des deux Organisations. Cependant, nous remarquons que le représentant israélien s'y oppose et vote contre le principe d'une telle coopération. Nous remarquons aussi qu'il le fait pour des motifs fondamentaux et non superficiels. Malheureusement, il le fait avec l'appui d'une superpuissance. Le représentant d'Israël fonde sa position sur l'allégation selon laquelle les Etats membres de la Ligue arabe sont des Etats agressifs qui veulent la guerre, surtout contre Israël. Qu'est-ce que le représentant d'Israël tente de nous dire ici, année après année? Il semble qu'il tente de nous dire que l'ONU devrait laisser de côté tous les Etats arabes et embrasser la cause d'Israël, parce qu'Israël est le seul pays épris de paix, tandis que les pays arabes aiment la guerre. Il tente peut-être aussi de dire que nous devrions coopérer afin de punir ces méchants pays arabes dans la défense de l'approche expansionniste et colonialiste israélienne.

Nous avons été obligés de faire en sorte que la résolution traite de questions politiques dans certains des paragraphes du dispositif. Nous ne souhaitons pas le faire. Cependant, nous nous apercevons que tout effort de développement et toute tentative d'utilisation optimale de nos ressources sont handicapés, dans une très grande mesure, par des facteurs politiques et entravés par l'occupation, l'expansion rampante, l'immigration, le peuplement et la destruction. Face à tout cela, quelle est notre option? Pouvons-nous séparer le développement de la paix? Pouvons-nous réaliser une coopération optimale sans une stabilité générale?

M. Mohamed

Contrairement aux allégations du représentant israélien, la Ligue arabe et ses Etats membres ont en fait souvent réaffirmé leur position sur de nombreuses questions importantes, notamment sur les questions relatives à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. Israël aurait dû répondre à l'offre positive de la Ligue arabe, qui s'est ralliée à l'option pacifique en vue de résoudre le conflit arabo-israélien. La position arabe à ce sujet repose sur les résolutions adoptées au sommet de Fès et aux sommets arabes ultérieurs.

Nous, la nation arabe, oeuvrons et aspirons à un progrès social et économique et à un développement meilleurs afin d'assurer le bien-être et la prospérité de nos citoyens ainsi que leur liberté et leur souveraineté dans leurs pays. Pour terminer, je désire remercier tous ceux qui ont voté en faveur de la résolution que nous venons d'adopter. Nous voulons aussi dire notre respect pour les opinions avancées par certains pays et représentants de blocs régionaux sur la résolution. Nous tiendrons compte de ces opinions. Nous aurions aimé bénéficier de la compréhension des Etats-Unis d'Amérique s'agissant des motifs réels des Nations Unies et de la Ligue arabe, qui découlent de leurs Chartes et visent à favoriser la coopération. Malheureusement, il semble que davantage de temps soit encore nécessaire pour convaincre les Etats-Unis d'Amérique de l'importance de la coopération que nous recherchons.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons achevé notre examen du point 25 de l'ordre du jour.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT : PROJETS DE RESOLUTION (A/45/L.35 à A/45/L.37)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux représentants que le débat sur cette question s'est terminé lors de la 63e séance plénière, tenue le lundi 10 décembre.

Je donne la parole au représentant de Cuba, qui va présenter les projets de résolution A/45/L.35, A/45/L.36 et A/45/L.37.

M. ALARCON de QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, au nom de leurs coauteurs, les projets de résolution A/45/L.35, A/45/L.36 et A/45/L.37 sur la situation au Moyen-Orient.

En ce qui concerne le premier projet de résolution, A/45/L.35, j'aimerais faire un petit ajout au quatrième alinéa du préambule, qui devrait se lire comme suit :

"Prenant acte des rapports du Secrétaire général des 15 octobre 1990, 12 novembre 1990 et 26 novembre 1990".

Comme d'habitude, à chacune de nos sessions, ce projet de résolution non seulement traite des aspects plus généraux de la situation au Moyen-Orient, mais insiste sur la question de Palestine. Dans ce projet, l'Assemblée générale réaffirme la conviction constamment réitérée de la communauté internationale que cette question est l'élément central du conflit qui a déchiré cette importante région du monde depuis plus de 40 ans. En même temps, elle déclare nettement que le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes et le retrait immédiat, inconditionnel et total d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, sont des conditions préalables essentielles à l'instauration d'une paix d'ensemble, juste et durable dans la région.

L'Assemblée insiste une fois de plus sur le caractère d'indivisibilité de la paix au Moyen-Orient et sur le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, dans l'instauration d'une paix d'ensemble juste et durable, et réaffirme son appui au plan de paix de Fès ainsi qu'aux initiatives et aux mesures qui ont été prises par la suite pour essayer de garantir l'application de ses dispositions. En outre, dans le projet de résolution, il est fait nettement référence aux effets négatifs de la coopération stratégique entre les Etats-Unis et Israël et de la collaboration entre le régime sioniste et le régime d'apartheid d'Afrique du Sud, comme étant des facteurs qui ont nui aux efforts faits pour trouver une solution durable au conflit.

En dépit de l'importance de tous les éléments contenus dans le projet de résolution, nous croyons que deux d'entre eux sont particulièrement d'actualité et significatifs. Je fais allusion ici à la politique et aux pratiques des autorités israéliennes dans les territoires occupés et à la nécessité d'adopter d'urgence des mesures en vue de protéger le peuple palestinien d'atrocités telles que celles commises le 8 octobre à Al-Haram Al-Sharif, à Jérusalem, et de convoquer une

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient visant à arriver à une solution juste et durable du conflit fondée sur le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes, et à garantir au peuple palestinien l'exercice de ses droits légitimes, conformément aux nombreuses résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et par d'autres organes des Nations Unies. Ces deux problèmes sont maintenant soumis au Conseil de sécurité; par conséquent, les décisions que nous prendrons en Assemblée générale ne peuvent manquer d'avoir un impact sur les délibérations du Conseil. Nous espérons que ceci aidera à lever certains des obstacles qui s'opposent non seulement à la convocation de la conférence, mais même à sa seule mention.

Dans le deuxième projet de résolution, A/45/L.36, qui traite essentiellement de l'occupation continue du Golan arabe syrien par Israël, l'Assemblée déclare une fois de plus que la décision prise par l'occupant d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à ce territoire est illégale et constitue un acte d'agression aux termes de l'Article 39 de la Charte des Nations Unies et de la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale.

A notre avis, il est très important, dans les circonstances actuelles, que l'Assemblée rappelle que les occupants israéliens ont violé de façon flagrante l'Article 25 de la Charte en refusant de respecter les décisions pertinentes du Conseil de sécurité concernant les hauteurs du Golan arabe syrien et les autres territoires occupés par Israël en 1967, notamment la résolution 497 (1981); et qu'elle déplore le fait qu'un membre permanent du Conseil de sécurité, par l'exercice de son droit de veto, ait empêché le Conseil d'adopter contre Israël une mesure appropriée mentionnée dans la résolution 497 (1981), conformément au Chapitre VII de la Charte.

Toujours dans ce même projet de résolution, l'Assemblée demande à tous les Etats Membres de cesser d'apporter à Israël une aide militaire, économique, financière et technologique, ainsi que des ressources humaines, qui lui permettraient de prolonger son occupation illégale des territoires arabes et l'encourageraient à poursuivre sa politique d'agression dans la région.

En ce qui concerne le troisième projet de résolution, A/45/L.37, je tiens à informer l'Assemblée générale que le Sénégal aurait souhaité être inclus parmi ses coauteurs. A notre avis, ce projet de résolution est particulièrement pertinent à

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

la lumière des débats qui ont eu lieu ici dans d'autres parties de ce bâtiment. Le texte se réfère aux décisions adoptées par les occupants sionistes visant à modifier le caractère de Jérusalem en imposant leur législation à la ville et en la proclamant illégalement capitale de l'Etat d'Israël.

Dans ce cas, il y a là aussi une violation flagrante des décisions adoptées par le Conseil de sécurité, en particulier la résolution 478 (1980) dans laquelle le Conseil demande à tous les Etats de ne pas reconnaître la "loi fondamentale" par laquelle le Parlement israélien cherche à modifier le caractère et le statut de Jérusalem, et demande également à tous les Etats de retirer leurs missions diplomatiques de cette ville, ce qu'ils n'ont pas fait, ainsi que chacun sait.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Il ne fait aucun doute que Jérusalem fait partie des territoires occupés par Israël en 1967 et, bien que certains le nient aujourd'hui, ce projet de résolution et le vote largement favorable dont, nous en sommes sûrs, il fera l'objet réaffirmeront une fois encore la conviction de l'immense majorité de la communauté internationale à cet égard,.

Tels sont les points de vue que nous souhaitons présenter, au nom des coauteurs des trois projets de résolution, à l'Assemblée générale.

Nous espérons qu'au moment où l'on réaffirme que le dialogue et la négociation constituent les moyens de résoudre les conflits et les différends sur le plan international, on ne prétendra pas que le conflit du Moyen-Orient constitue une exception. Nous sommes alarmés de voir qu'au moment où l'on tente d'éliminer les foyers de tension dans d'autres régions du monde par des moyens politiques et grâce au dialogue, la situation du peuple palestinien au Moyen-Orient s'aggrave et certains reviennent même sur les positions qu'ils avaient adoptées par le passé et qui étaient une source d'espoir pour le règlement pacifique d'une situation dont l'existence même est due à l'intransigeance de ceux qui, irréalistement, prétendent assujettir à tout jamais le peuple de l'héroïque Intifada à la répression la plus féroce.

Avec ces paroles, nous soumettons les trois projets de résolution à l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que tous les Etats qui sont attachés à la justice, à la paix, à la souveraineté et à l'indépendance des peuples voteront pour des textes qui font appel à la conscience universelle afin de résoudre un conflit qui ne devrait pas exister.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

Je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, ces explications sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les représentants de leur place.

M. TRAXLER (Italie) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. La position des Douze sur les principes qui doivent être appliqués afin de résoudre le conflit au Moyen-Orient a été clairement énoncée dans la déclaration qu'ils ont faite au cours de ce débat, le 7 décembre.

M. Traxler (Italie)

Les Douze ont des réserves sérieuses au sujet des projets de résolution A/45/L.35 et A/45/L.36. Ils sont préoccupés par leur manque d'équilibre et par le fait qu'elles ne s'inspirent pas de principes de base que les Douze estiment essentiels à une solution du conflit arabo-israélien.

En outre, les Douze ne peuvent pas accepter les critiques formulées à l'égard d'un membre permanent du Conseil de sécurité pour avoir exercé son droit conformément à la Charte.

Toutefois, les Douze sont heureux d'appuyer le troisième projet de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour, à savoir le projet de résolution A/45/L.37, et à cet égard souhaitent rappeler l'importance qu'ils accordent à la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité.

M. STEIN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les événements tragiques survenus récemment dans les territoires occupés soulignent la nécessité de parvenir à un règlement global du conflit arabo-israélien. Comme vous le savez, les Etats-Unis demeurent fermement attachés à l'idée d'un processus pratique pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Nous y travaillons activement depuis de nombreuses années et nous poursuivrons nos efforts afin de parvenir à un règlement global.

Depuis plus de 20 ans, les Etats-Unis recherchent un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien. Au cours des 18 derniers mois, nous avons procédé à des discussions particulièrement intensives avec toutes les parties intéressées. Nous avons insisté sur la nécessité d'adopter une approche pratique des négociations en tant que moyen d'aplanir les divergences. Aujourd'hui, notre approche demeure fondée sur les deux principes dont nous estimons qu'ils peuvent constituer la base solide d'un règlement équitable.

Nous sommes en faveur de négociations menant à un règlement global sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Ces négociations devraient porter sur la paix, la sécurité et la reconnaissance d'Israël et sur les droits politiques légitimes du peuple palestinien.

Aucune partie ne peut imposer à l'avance les contours d'un règlement définitif et toutes les parties devraient s'abstenir de prendre des décisions unilatérales qui préjugent l'issue des négociations ou qui compromettent les chances d'aboutir à des négociations.

M. Stein (Etats-Unis)

Nous estimons que l'Assemblée pourrait, en encourageant la réconciliation et l'entente entre les parties en cause, contribuer de façon pratique au processus de paix et à créer l'atmosphère positive requise pour le succès de négociations éventuelles. Malheureusement, l'Assemblée générale n'a pas encore relevé ce défi. Les projets de résolution qui sont présentés aujourd'hui à l'Assemblée et qui sont, généralement, des versions rebattues de celles qui ont été adoptées antérieurement, n'ont rien d'autre à offrir qu'une rhétorique vide et des accusations incendiaires. De tels tisons de discorde compromettent au lieu de promouvoir la cause de la paix : c'est pourquoi les Etats-Unis voteront contre les projets de résolution A/45/L.35 et A/45/L.36 qui, dans leur ton, demeurent extrêmement contestables et qui contiennent des condamnations déséquilibrées et blessantes à l'égard d'Israël.

Entre autres dispositions, le projet de résolution A/45/L.35 approuve la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient qui ferait autorité. Le Secrétaire d'Etat Baker a récemment clairement exposé la politique des Etats-Unis à cet égard.

Nous notons cependant la suppression de l'appel lancé l'an dernier en faveur de la rupture des relations diplomatiques, commerciales et culturelles avec Israël et l'appel à isoler ce pays. Nous encourageons cette tendance et nous espérons qu'elle aboutira à de nouveaux progrès dans la voie de la réconciliation et du dialogue. Néanmoins, l'appel qui figure dans le projet de résolution A/45/L.36 et qui demande aux Etats de cesser toute aide à Israël, et son libellé déséquilibré, rendent ce texte inacceptable dans son ensemble.

Mon gouvernement a en outre demandé un vote séparé sur le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution A/45/L.35 afin de marquer notre objection à ses références critiques aux relations des Etats-Unis avec un autre Etat Membre et nous demandons à tous les Etats Membres de rejeter ce paragraphe.

Mon gouvernement a soutenu la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité sur le statut des hauteurs du Golan, dont le texte était mesuré et constructif. En revanche, le caractère excessif du libellé du projet de résolution A/45/L.36 est néfaste.

Comme par le passé, ma délégation s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution A/45/L.37, concernant Jérusalem, car nous estimons que le statut de Jérusalem devrait être défini par négociation entre les parties concernées et en tant que partie d'un règlement de paix global.

M. Stein (Etats-Unis)

Par conséquent, nous, membres de cet organe, et les parties concernées, devons abandonner les polémiques et nous concentrer plutôt sur les méthodes novatrices et pragmatiques pour résoudre ce problème complexe. Ceux qui sont vraiment attachés à la paix ne sauraient faire moins.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les trois projets de résolution dont elle est saisie.

L'Assemblée va d'abord prendre une décision sur le projet de résolution A/45/L.35. La procédure de vote est maintenant commencée.

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution A/45/L.35. Y a-t-il des objections à cette requête? Comme il ne semble pas y en avoir, je vais donc mettre ce paragraphe aux voix.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Chine, Cuba, Djibouti, Emirats arabes unis, Ghana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Danemark, Dominique, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Maldives, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie.

S'abstiennent : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, Brésil, Burundi, Cameroun, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Gabon, Guatemala, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Jamaïque, Kenya, Liechtenstein, Malte, Mexique, Mongolie,

Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République centrafricaine, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sierra Leone, Singapour, Suriname, Tchad, Thaïlande, Togo, Uruguay, Venezuela.

Par 52 voix contre 37, avec 49 abstentions, le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution A/45/L.35 est retenu.\*

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/45/L.35 dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

**Votent pour :** Afghanistan, Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

**Votent contre :** Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Costa Rica, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

---

\* La délégation des Maldives a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

**S'abstiennent :** Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bahamas, Barbade, Bulgarie, Congo, Côte d'Ivoire, Dominique, Espagne, Fidji, Finlande, Grèce, Haïti, Hongrie, Iles Salomon, Jamaïque, Japon, Liechtenstein, Malawi, Malte, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République centrafricaine, République dominicaine, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Suède, Tchécoslovaquie, Uruguay.

Par 99 voix contre 19, avec 32 abstentions, le projet de résolution A/45/L.35, dans son ensemble, est adopté (résolution 45/83 A).\*

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/45/L.36.

La procédure de vote est maintenant commencée. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé, au vote enregistré.

**Votent pour :** Afghanistan, Albanie, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Emirats arabes unis, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

**Votent contre :** Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie.

---

\* La délégation de Papouasie-Nouvelle-Guinée a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

**S'abstiennent** : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Bahamas, Barbade, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Haïti, Iles Salomon, Jamaïque, Liechtenstein, Malawi, Malte, Myanmar, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, République centrafricaine, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Singapour, Suriname, Thaïlande, Togo, Uruguay, Venezuela.

**Par 84 voix contre 23, avec 41 abstentions, le projet de résolution A/45/L.36 est adopté (résolution 45/83 B).\***

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution A/45/L.37. La procédure de vote est maintenant commencée.

Un vote enregistré a été demandé.

**Il est procédé au vote enregistré.**

**Votent pour** : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique

---

\* La délégation de Papouasie-Nouvelle-Guinée a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; la délégation de la Bolivie qu'elle s'entendait s'abstenir.

d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Israël.

S'abstiennent : Costa Rica, Dominique, Etats-Unis d'Amérique, Malawi.

Par 145 voix contre une, avec 4 abstentions, le projet de résolution A/45/L.37 est adopté (résolution 45/83 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant d'inviter la première délégation à expliquer son vote après le vote, je rappellerai aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les délégations de leur place.

M. SADOUS (Argenti ) (interprétation de l'espagnol) : C'est avec une extrême préoccupation et un vif regret que mon pays voit s'aggraver la situation au Moyen-Orient par suite de l'invasion du Koweït par l'Iraq, et se détériorer la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Une fois encore, l'Argentine réaffirme sa conviction que la communauté internationale doit impérativement, par la voie du dialogue et des négociations, déployer les efforts nécessaires pour trouver une solution à tous les foyers de tension et d'injustice et afin de les éliminer. C'est pourquoi nous avons voté pour les projets de résolution A/45/L.35 et A/45/L.37 car, dans l'ensemble, ils contiennent les principes soutenus et acceptés par la République argentine.

S'agissant du projet de résolution A/45/L.36, ma délégation reconnaît les efforts qui ont été faits cette année pour le rédiger. Cependant, elle a dû s'abstenir de nouveau lors du vote parce que le texte contient encore des concepts auxquels nous ne souscrivons pas en ce qui concerne le conflit arabo-israélien. C'est pour cette même raison que ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution A/45/L.35.

M. Sadous (Argentine)

Une fois de plus, ma délégation tient à dire fermement que le Gouvernement argentin ne reconnaît pas l'occupation illégale du territoire syrien des hauteurs du Golan par Israël qui, ce faisant, viole directement, entre autres, la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Mon gouvernement considère donc que les lois, la juridiction et l'autorité administrative imposées par Israël, puissance occupante, dans ces territoires sont nulles et non avenues.

Enfin, ma délégation tient à réaffirmer l'appui total du Gouvernement argentin à la restitution des hauteurs du Golan à la République arabe syrienne afin que ce pays puisse exercer à nouveau, de manière effective, sa pleine souveraineté sur la totalité de son territoire.

M. GUVEN (Turquie) : Au cours du débat général, la Turquie a eu l'occasion d'expliquer en détail sa position sur la situation au Moyen-Orient. Conformément à cette position de principe, la délégation turque s'est prononcée pour les projets de résolution A/45/L.35, L.36 et L.37, bien qu'elle ne soit pas d'accord avec le contenu et la formulation de certains de leurs paragraphes.

La Turquie a voté contre le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution A/45/L.35. Ce vote reflète notre réserve sur ce paragraphe, qui contient des dispositions dépassant la compétence de l'Assemblée générale.

D'autre part, s'il avait été procédé à un vote séparé sur les paragraphes 8, 12 et 13 du dispositif du projet de résolution A/45/L.36, la Turquie se serait abstenue, car, de l'avis de la délégation turque, ces paragraphes n'apportent aucune contribution à la solution du problème du Moyen-Orient.

Mme PELLICER (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : La délégation du Mexique s'est prononcée pour les projets de résolution A/45/L.35, L.36 et L.37 car elle estime qu'ils contiennent des éléments positifs qui devraient permettre d'avancer sur la voie diplomatique d'un règlement global et durable du conflit du Moyen-Orient.

La situation au Moyen-Orient continue d'être une source de préoccupation internationale en raison de la persistance tenace de conflits divers dans la région. Contrairement à ce qui s'est passé en ce qui concerne d'autres parties du monde, l'impératif de la paix n'a pu être imposé à cette région stratégique. Il ne faut pas s'étonner que les conflits latents, la tension constante, la méfiance et les ressentiments ancestraux dans lesquels vit la région continuent de susciter des actes qui ne font que renforcer les antagonismes et éloigner plus encore les positions.

Il est temps de rompre ce cercle vicieux. Les membres de la communauté des nations ne peuvent rester indifférents face à une situation explosive qui menace la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous prions instamment les parties au conflit de faire preuve d'une sincère volonté politique et de progresser sur la voie d'une solution juste et stable. Se montrer disposé à faire des concessions et à négocier est une vertu et non une capitulation.

Ma délégation est convaincue que les Nations Unies peuvent fournir le cadre adéquat à la recherche d'une solution pacifique à laquelle nous aspirons tous. Voilà pourquoi nous appuyons fermement l'idée de la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, avec la participation des cinq membres

Mme Pellicer (Mexique)

permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit. La conférence, qui aura fait l'objet au préalable d'arrangements concernant la structure et la forme à lui donner, mérite un examen sérieux et objectif de la part de toutes les parties intéressées.

En même temps, le Mexique continue d'appuyer le cadre de la solution du conflit du Moyen-Orient contenu dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous réitérons l'appel en faveur de la reconnaissance et du respect de la souveraineté, de l'intégrité et de l'indépendance politique de tous les Etats de la région ainsi que de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. De même, nous réaffirmons le droit de tous les peuples de la région à l'autodétermination, sans ingérence étrangère, et nous continuons d'appuyer les droits inaliénables du peuple palestinien.

Ma délégation s'est abstenue lors du vote séparé sur le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution A/45/L.35, car elle estime que les points de vue qui y sont exprimés ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée générale. Nous tenons également à rappeler les réserves sérieuses que nous avons à propos du paragraphe 6 du dispositif de ce même projet de résolution, à savoir que si les accords partiels obtenus jusqu'à présent sont loin de représenter une solution définitive au problème du Moyen-Orient, ils constituent néanmoins un pas très important dans cette direction.

Ma délégation estime que les points de vue contenus dans le paragraphe 12 du dispositif du projet de résolution A/45/L.36 relèvent de la compétence du Conseil de sécurité, et si ce paragraphe avait fait l'objet d'un vote séparé, nous nous serions abstenus. En même temps, nous tenons à remercier les auteurs de ce projet de résolution des changements apportés aux versions présentées les années précédentes et qui constituent une preuve manifeste de la volonté politique de progresser sur la voie d'une solution du conflit arabo-israélien. Ce sont là des progrès qui, à notre avis, contribueront de façon importante à créer le climat de confiance nécessaire pour entamer des négociations complètes sur un règlement du conflit du Moyen-Orient.

M. FREUDENSCHUSS (Autriche) (interprétation de l'anglais) : L'Autriche a déjà eu l'occasion d'expliquer sa position sur la situation au Moyen-Orient lors du débat sur cette question. Notre position est bien connue et est restée la même au fil des ans.

M. Freudenschuss (Autriche)

Nous partageons les préoccupations essentielles exprimées dans les projets de résolution dont nous sommes saisis et sommes d'accord avec nombre des éléments qu'ils contiennent mais non avec tous. En particulier, ma délégation ne peut appuyer les éléments qui risquent non seulement d'aggraver la situation actuelle mais de faire obstacle à la recherche de la paix.

C'est pourquoi l'Autriche, bien qu'ayant voté pour le projet de résolution A/45/L.37, a dû s'abstenir lors du vote sur les projets de résolution A/45/L.35 et L.36.

M. SHAHABI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : La République islamique d'Iran a voté pour tous les projets de résolution adoptés en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient.

Néanmoins, ma délégation tient à faire savoir qu'elle a de sérieuses réserves à propos de certains paragraphes de ces projets de résolution qui, explicitement ou implicitement, tendent à reconnaître le régime sioniste qui occupe la Palestine.

M. AMER (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Ma délégation a voté pour le projet de résolution concernant la situation au Moyen-Orient. Nous nous sommes déjà prononcés sur les projets de résolution présentés au titre du point 23 de l'ordre du jour, "Question de Palestine", et nous avons voté pour les projets de résolution adoptés à la Commission politique spéciale et, par la suite, à l'Assemblée générale sur le point 74 de l'ordre du jour, relatif à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que sur le point 75 de l'ordre du jour, relatif au rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

Ma délégation tient toutefois à faire état de ses réserves à propos de tout paragraphe desdits projets de résolution qui, directement ou indirectement, impliquent la reconnaissance de l'entité sioniste dans les territoires occupés.

M. ARCILLA (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a voté pour le projet de résolution A/45/L.36. Nous tenons cependant à dire que si les paragraphes 8, 12 et 13 de son dispositif avaient fait l'objet d'un vote séparé, nous nous serions abstenus sur chacun d'eux.

M. AYE (Myanmar) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais expliquer la position de ma délégation sur le projet de résolution A/45/L.36 relatif à la situation au Moyen-Orient.

Ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution, car elle a de graves réserves en ce qui concerne les implications possibles du paragraphe 12 du dispositif de ce projet.

M. GALAL (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais expliquer le vote de ma délégation sur le projet de résolution A/45/L.36, qui vient d'être adopté.

Ma délégation s'est abstenue lors du vote, bien qu'elle soit pleinement d'accord sur l'objectif principal de ce projet de résolution. L'Egypte a toujours affirmé que la décision d'Israël d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration au territoire syrien occupé des hauteurs du Golan est illégale et, par conséquent, nulle et non avenue. Nous croyons fermement que cette décision constitue une menace constante à la paix et à la sécurité régionales et internationales, et nous demandons qu'Israël abandonne cette politique.

Nous sommes heureux que les termes de cette résolution ont été améliorés par les auteurs. Je songe en particulier au paragraphe 13 du dispositif et à la suppression du paragraphe 14 du dispositif de l'année dernière. Nous en félicitons les auteurs. Cependant, ma délégation a quelques réserves en ce qui concerne le langage utilisé dans la résolution de cette année. C'est la raison de notre abstention. Nous espérons que les auteurs du projet de résolution correspondant l'année prochaine poursuivront leurs efforts pour l'améliorer afin qu'un plus grand nombre de délégations puissent s'associer pour appuyer son objectif fondamental et légitime.

M. ABOU-HADID (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Le vote de la délégation de la République arabe syrienne en faveur du projet de résolution A/45/L.35 n'implique pas la reconnaissance d'Israël, qui ne reconnaît pas les droits nationaux du peuple palestinien, et qui continue à occuper les hauteurs syriennes du Golan arabe et d'autres territoires arabes en contravention des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du droit international.

M. POSSO SERRANO (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : La délégation de l'Equateur a décidé de s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution A/45/L.36 parce qu'elle estime que ce projet contient des jugements de

M. Posso Serrano (Equateur)

valeur et des critiques qui ne semblent pas appropriés de la part de l'Assemblée générale, surtout parce qu'ils ne favorisent pas la solution que nous souhaitons tous afin de résoudre un problème chronique de notre organisation.

Si le texte avait été rédigé autrement, la délégation de l'Equateur aurait voté en sa faveur, car elle accepte entièrement la nécessité de rappeler à tous les Etats l'obligation de se conformer aux principes fondamentaux du droit international, en particulier celui relatif à l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en avons terminé avec l'examen du point 35 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 15.

